



BIGBEN

2024/25

RAPPORT DE
DURABILITÉ

Directive CSRD



BIGBEN INTERACTIVE

Société anonyme à Conseil d'administration au capital de 37.059.920 €

Siège social : 396/466, Rue de la Voyette – CRT 2 – 59273 Fretin

320 992 977 RCS Lille Métropole

(la « Société »)

1.1	INFORMATIONS GENERALES	3
1.1.1	ACTIVITE ET MODELE D’AFFAIRES	5
1.1.2	DIALOGUE AVEC LES PARTIES PRENANTES	9
1.1.3	ANALYSE DE LA DOUBLE MATERIALITE	10
1.1.4	BASE D’ETABLISSEMENT DE LA DECLARATION	15
1.2	INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES	18
1.2.1	ESRS E1 - CHANGEMENT CLIMATIQUE	18
1.2.2	ESRS E2 - POLLUTION, ESRS E3 – RESSOURCES AQUATIQUES ET MARINES, ESRS E4 – BIODIVERSITE ET ECOSYSTEMES	26
1.2.3	ESRS E5 – UTILISATION DES RESSOURCES ET ECONOMIE CIRCULAIRE	28
1.2.4	TAXONOMIE	32
1.3	INFORMATIONS SOCIALES	37
1.3.1	ESRS S1 – PERSONNEL DE L’ENTREPRISE	37
1.3.2	ESRS S2 – TRAVAILLEURS DE LA CHAINE DE VALEUR	49
1.3.3	ESRS S3 – COMMUNAUTES AFFECTEES	53
1.3.4	ESRS S4 – CONSOMMATEURS	55
1.4	INFORMATIONS EN MATIERE DE GOUVERNANCE	58
1.4.1	POLITIQUE DE CONDUITE DES AFFAIRES ET DE CULTURE D’ENTREPRISE [G1-1]	58
1.4.2	GESTION DES RELATIONS AVEC LES FOURNISSEURS [G1-2]	58
1.4.3	PRATIQUE DE PAIEMENT [G1-6]	59
1.4.4	LES ACTIONS ENGAGEES POUR LA PREVENTION DE L’EVASION FISCALE ET LEURS RESULTATS	59
1.4.5	LIEN NATION-ARMEE	59
1.5	ANNEXES	60
1.5.1	LISTE DES EXIGENCES DE PUBLICATION AUXQUELLES L’ENTREPRISE S’EST CONFORMEE SELON LES RESULTATS DE L’EVALUATION DE L’IMPORTANCE.	60
1.5.2	NOTE METHODOLOGIQUE [ESRS2.BP-1, BP-2, GOV-4]	62
1.6	RAPPORT D’UN DE NOS COMMISSAIRES AUX COMPTES	69



Préambule

Ce chapitre présente les enjeux matériels du groupe Bigben Interactive pour l'exercice avril 2024 - Mars 2025, conformément aux dispositions suivantes :

- Les obligations découlant de la nouvelle directive européenne 2022/2464/UE, dite Directive relative à la publication d'informations en matière de durabilité par les entreprises ou Directive CSRD, qui remplace et élargit les exigences de la Directive 2014/95/UE relative à la publication d'informations non financières, et vise à harmoniser et renforcer le reporting extra-financier des entreprises ; et
- Le règlement européen 2020/852 du 18 juin 2020 (dit règlement « Taxonomie »), qui établit un cadre pour faciliter les investissements durables au sein de l'Union européenne.

Les tables de concordance relatives aux informations requises par ces réglementations sont présentées à la section 5. Annexes « Exigences de publication de la directive CSRD auxquelles Bigben Interactive s'est conformée dans ses déclarations relatives à la durabilité ».

Le présent chapitre fait partie intégrante du rapport de gestion et a fait l'objet d'une certification des commissaires aux comptes habilités à vérifier l'information de durabilité conformément aux exigences de la CSRD.

1.1 INFORMATIONS GENERALES

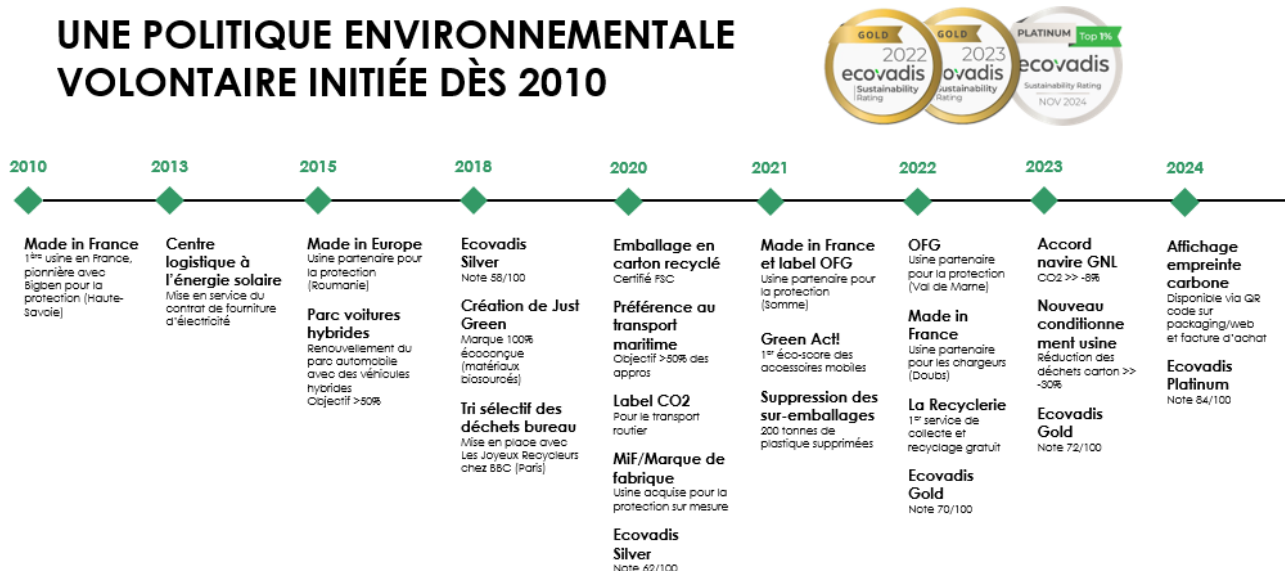
Le Groupe Bigben publie pour la première fois ses informations en matière de durabilité, conformément à l'article L.233-28-4 du code de commerce, issu de la transposition en France de la Directive (UE) 2022/2464 « CSRD », et en accord avec les ESRS émis par le Groupe consultatif européen sur l'information financière (EFRAG).

Bigben s'est efforcé d'appliquer les exigences normatives fixées par les ESRS, telles qu'applicables à la date d'établissement de ce rapport de durabilité. Le Groupe s'inscrivant dans une démarche d'amélioration continue, il pourra être amené à revoir certaines pratiques de communication de ce rapport au cours des prochains exercices.

Bigben interactive SA en tant que société mère du groupe BIGBEN a adhéré au Global Compact des Nations Unies depuis 2016. Toutes les filiales du groupe sont au bénéfice de cette adhésion et s'engagent sur les Objectifs de Développement Durable ci-dessous :

Objectifs RSE	Contribution ODD
Développer des produits ayant une empreinte carbone réduite afin de limiter l'impact de nos activités sur le réchauffement climatique S'engager pour le Net Zéro via une trajectoire SBTi alignée sur l'Accord de Paris et l'objectif de 1,5 °C. Limiter nos émissions directes de gaz à effet de serre Lutter contre toute discrimination en ne considérant que les compétences et la motivation sans aucune considération de sexe Faire respecter les principes du Pacte Mondial des Nations Unies à nos partenaires et promouvoir les principes relatifs aux droits de l'homme et à l'environnement Garantir un management et des conditions de travail respectueux de la dignité de l'homme et des droits des travailleurs tout au long de la chaîne de production Limiter notre impact sur l'environnement Limiter les déchets d'emballage Travailler dans un environnement sécurisé Améliorer le cadre de vie et le bien-être au travail des salariés Permettre à chaque salarié de se former afin de maintenir et de développer les compétences des collaborateurs	

La filiale Bigben Connected fait figure de laboratoire RSE grâce à de nombreuses initiatives mises en place depuis 2012 tel qu'illustré sur le graphe suivant. Ses efforts continus ont été récompensés par Ecovadis avec une distinction « Platinum » faisant suite à deux années consécutives certifiées “Gold” (score global respectif de 84/100).



Fortes de ce partage d'expérience, les autres filiales du Groupe ont également intensifié leurs efforts depuis l'exercice 2022/23 et appliquent progressivement les quatre piliers de la stratégie bas carbone tel que présentée ci-dessous :



Le partage d'expérience et l'émulation apportée par les filiales plus avancées dans le processus ont ainsi permis de développer au fil des années une véritable conscience « RSE » du Groupe BIGBEN.

Le groupe BIGBEN a également nommé des référents RSE au sein de ses activités afin de développer et de mettre en œuvre la culture de l'éco conception qui sera un des piliers centraux du plan de décarbonation d'ici 2050 (objectif Net Zéro Emission). Certaines de ses filiales françaises, plus en avance dans leurs travaux relatifs à la décarbonation affiche une volonté d'y parvenir dès 2040.

1.1.1 Activité et modèle d'affaires

ESRS 2 - SBM-1 Stratégie, modèle d'affaires et chaîne de valeur

Les éléments majeurs du modèle d'affaires du Groupe sont déjà amplement décrits au chapitre 5 de ce Document universel d'enregistrement. Néanmoins, afin de faciliter la lecture de sa performance extra-financière et d'éviter de multiples renvois ou tables de concordance, le Groupe a fait le choix de le décrire sommairement par les tableaux suivants

MODELE DE CREATION DE VALEUR DE BIGBEN

LES RESSOURCES

Capital humain

Plus de 1400 collaborateurs répartis dans > 11 pays

Capital intellectuel

De nombreuses personnes travaillant en R&D

Capital "manufacturier"

Capacité de production de 16 Studios intégrés

Capital sociétal

De nombreux partenariats avec des acteurs locaux (écoles, associations, etc.)

Un réseau de fournisseurs mondial

Un code de conduite anti-corruption implémenté dans toutes les filiales

Capital environnemental

Achats de produits aux normes ROHS et REACH

33% de voitures hybrides dans la Flotte du groupe en 2024/25

20% de l'électricité consommée d'origine renouvelable

STRATEGIE DE CROISSANCE

nacon dur Constructre un catalogue de qualité

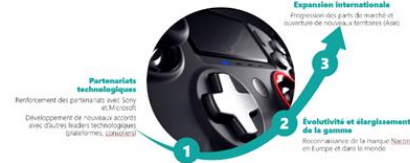


Stratégie PREMIUM de l'activité ACCESSOIRES MOBILES

Poursuite de la diversification des produits et des canaux de vente sur tous les parcours clients



nacon accessoires Poursuivre les innovations et l'internationalisation



Développement intensif des chargeurs certifiés Origine France Garantie



Une stratégie AudioVidéo tournée vers un élargissement des réseaux de distribution



CREATION DE VALEUR

Capital humain

238 recrutements en 2024/2025

96% de contrats à durée indéterminés

Capital intellectuel

Des produits innovants générateurs de marge

De nombreux brevets déposés

Capital "manufacturier"

Category management (gestion de réassort) pour nos clients

grâce à un outil in-house

80% des jeux développés en interne

Capital sociétal

Une charte Achats responsable visant à assurer des relations éthiques et durables avec nos fournisseurs

Capital environnemental

Augmentation de la durée de vie et de la réparabilité des produits

Note Ecovadis pour Bigben Connected 84/100 (Platinum top 1%)



1.1.1.1 Description des produits

Les activités du groupe sont réparties et présentées selon 4 segments :

- Gaming (univers du jeu vidéo, avec les accessoires et l'édition de jeux),
- Mobile (univers des accessoires pour la téléphonie et les tablettes)
- Audio (univers des produits audio, que cela soit sous la marque BIGBEN INTERACTIVE, Thomson, Lumin'Us, AromaSound® notamment).
- Video (univers des accessoires...)



1.1.1.2 Description du Groupe



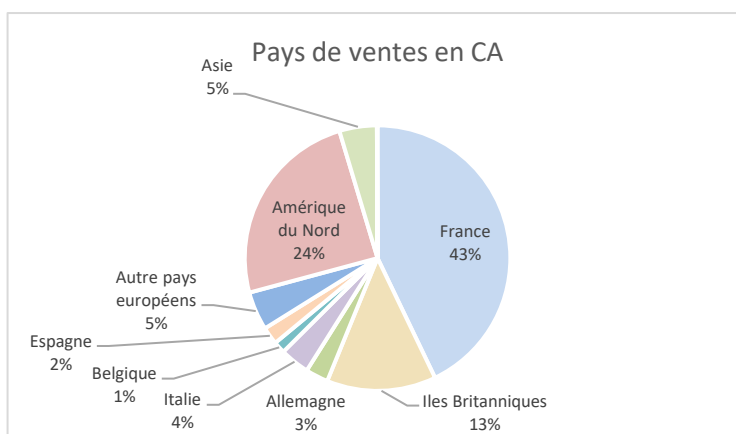
Sociétés	Pays
Entités Bigben Audio Telco	
BIGBEN INTERACTIVE SA	France
BIGBEN CONNECTED SAS	France
BIGBEN INTERACTIVE HK LTD	Hong-Kong
BIGBEN ESPANA SL	Espagne
BIGBEN CONNECTED POLSKA S.P. ZOO	Pologne
METRONIC SAS	France
METRONIC ITALIA S.R.L.	Italie
LINEAS OMENEX/METRONIC SL	Espagne
BIGBEN LOGISTICS SAS	France
Entités Naccon Gaming	
NACCON SA	France
BIGBEN BELGIUM SA	Belgique
BIGBEN NEDERLAND BV	Pays-Bas
NACCON HK LTD	Hong-Kong
BIGBEN INTERACTIVE GmbH	Allemagne
NACCON GAMING ESPANA SL	Espagne
BIGBEN ITALIA S.R.L.	Italie
GAMES FR SAS	France
KYLOTON SAS	France
CYANIDE SAS	France
CYANIDE AMUSEMENT INC.	Canada
EKO SOFTWARE SAS	France
SPIDERS SAS	France
NACCON STUDIO MILAN S.R.L.	Italie
NACCON GAMING INC.	Etats-Unis
NACCON PTY LTD	Australie
NEOPICA Srl	Belgique
PASSTECH GAMES SAS	France
BIG ANT Holding PTY LTD	Australie
CREATURE Studios Inc.	Canada
ISHIAR GAMES SAS	France
MIDGAR SAS	France
DAEDELIC Entertainment Inc.	Allemagne
NACCON TECH SAS	France
NACCON INDUSTRIES SAS	France
ENTRACTE	France

1.1.1.3 La chaîne de valeur du groupe Bigben Interactive et les parties prenantes

Le Groupe est organisé selon un modèle « fabless » (sans usine) pour sa production d'accessoires et de produits Audio et n'exploite aucune unité de fabrication. Pour des raisons de compétitivité et de savoir-faire en électronique, la Société fait appel à plus d'une quarantaine de sous-traitants situés en Asie dans le cadre de la fabrication, de l'assemblage et de l'acheminement de ses produits.



Les clients du Groupe Bigben sont principalement des plateformes internationales et de grands groupes de distribution.



Conformément aux exigences réglementaires, le rapport de durabilité du Groupe Bigben précise qu'aucune part de son chiffre d'affaires ne correspond à des activités liées à la prospection, l'exploitation minière, l'extraction, la production, la transformation, le stockage, le raffinage ou la distribution de combustibles fossiles, y compris le transport, l'entreposage et le commerce, telles que définies à l'article 2, point 62 du règlement (UE) 2018/1999 du Parlement européen et du Conseil. Le Groupe Bigben n'est pas exclue des indices de référence « accord de Paris ».

Le Groupe Bigben n'intervient pas auprès d'entreprises opérant dans les secteurs des armes controversées ou de la culture et de la production de tabac.

1.1.2 Dialogue avec les parties prenantes

ESRS 2, SBM-2 : intérêts et points de vue des parties prenantes

Le tableau ci-dessous répertorie les principaux points de vue et intérêts identifiés grâce à ce dialogue permanent, qui ont influencé et influenceront encore la stratégie globale et la stratégie RSE de Bigben Interactive pour les années à venir.

Parties prenantes		Mode de communication	Attentes
Collaborateurs		Réunions mensuelles du Comité d'Entreprise	Santé et sécurité
		Entretiens annuels	Conditions de travail Télétravail
Clients (BtoB)		Key account management relationship	Stratégie climat
		Demandes RSE clients	Ratio Qualité-Prix
		Cahiers des charges	Durabilité du produit
		Événements organisés par l'entreprise (Bigben Week)	Recyclabilité du produit
			Évaluation ESG Product Environmental Footprint (PEF)
Fournisseurs		Entretiens sur les enjeux et impacts ESG	Collaboration efficace et responsable
		Visite et audits des usines partenaires	Respect des droits humains Respect des délais de règlement
Pouvoirs publics		Consultations	Écoconception
		Convention nationale annuelle	Biodiversité
			Développement économique et création d'emplois
			Respect de la réglementation Engagements RSE
Investisseurs		Conférences	Performances positives
		Supports de communication digitaux, lettres d'information	Notation/Évaluation ESG
Consommateurs finaux		Retours Relation Client	Durabilité du produit
		Enquêtes de satisfaction	Santé et sécurité
			Qualité
Société ONG Agences de notation		Participation à des événements	Changement climatique
		Réponses aux questionnaires	Ethique dans la chaîne de valeur
			Loyauté des pratiques
			Protection des données personnelles

1.1.3 Analyse de la double matérialité

1.1.3.1 Description des procédures d'identification et d'évaluation des IRO matériels

ESRS 2 – IRO 1

Bigben Interactive a élaboré son analyse de double matérialité en 2024, en parallèle à l'échelle du groupe et pour sa filiale NACON, également concernée par la publication d'un rapport de durabilité. La construction de cette analyse est basée sur les différentes activités du groupe : (Gaming, Audio/Vidéo, Telco).

MATERIALITE D'IMPACT

Identification et définition des Impacts

Bigben Interactive a créé une liste d'IRO (Impacts, Risques et Opportunités) réels et potentiels pertinents à partir d'analyses du secteur et de rapports d'entreprises. Les rapports publics suivants ont été consultés : ADEME - ARCEP "Evaluation de l'impact environnemental du numérique en France et analyse prospective" et GreenIT "Etude des impacts environnementaux du numérique dans le monde".

L'analyse a été conduite au niveau des sous thèmes ou des thèmes lorsqu'il s'avérait qu'il n'y avait pas d'impacts spécifiques aux sous thèmes.

Consultation des parties prenantes

Des interviews de parties prenantes ont été réalisées afin de compléter la liste des IROs et de préciser le niveau d'impact pour la ou les parties prenantes concernées. Les entretiens ont été menés par des consultants qui accompagnent Bigben Interactive sur l'analyse de double matérialité et ont été menés à l'aide de questionnaires en ciblant les IROS concernant la partie prenante. Ces interviews ont été réalisées avec des parties prenantes internes (tous les services de l'entreprises) et externes (fournisseurs, organisme certificateur, ONG).

Evaluation des Impacts bruts et nets

L'approche a été réalisée en brut, c'est-à-dire sans prendre en compte les mesures de prévention des impacts et/ou risques. Cette approche est différente de l'analyse de risques divulguée dans le cadre des informations financières qui tient compte des mesures d'atténuation.

Evaluation et notation des Impacts

Les impacts ont été notés selon la formule suivante :

Note d'Impact = **Gravité x (Probabilité x 3)**

Le coefficient multiplicateur de la probabilité permet de mettre la gravité et la probabilité au même niveau dans la note.

Impact négatif

La gravité est la somme de l'ampleur, de l'étendue, du caractère irréversible. La probabilité est évaluée séparément, comme illustré ci-dessous.

GRAVITE

PROBABILITE D'OCCURRENCE

	1	2	3	4
Ampleur de l'impact	Mineur	Modéré	Significatif	Très significatif
	Atteintes à l'environnement et à la société de faible gravité. Sujets éthiques mineurs.	Atteintes à l'environnement et à la société de moyenne gravité. Pratiques éthiques questionnables	Atteintes à l'environnement et à la société d'importante gravité. Sujets éthiques majeurs	Atteintes à l'environnement et à la société de très importante gravité. Violation des règles éthiques établies.
	+			
Étendue	Restreinte	Modérée	Étendue	Généralisée
	Locale, pas de conséquence en dehors du lieu de réalisation de l'impact / < de 10% des parties prenantes sont touchées.	Nationale / entre 10 et 20% des parties prenantes sont touchées.	Continentale / Entre 20 et 50% des parties prenantes sont touchées.	Mondiale / > de 50% des parties prenantes sont touchées.
	+			
Caractère irréversible	Facile	Modérée	Difficile	Impossible
	Remédiation rapide et peu coûteuse	Remédiation avec temps et coûts.	Remédiation très coûteuse et de long terme.	Impact irréversible.

4	Très probable Susceptible de se produire plusieurs fois à horizon 5 ans
3	Probable Susceptible de se produire une fois à horizon 5 ans.
2	Possible Susceptible de se produire une fois à horizon 10 ans.
1	Peu probable Peu de chance de se produire à horizon 10 ans.

Impact positif

La notation est la même mais il n'y a pas de caractère irréversible. Une règle de 3 est appliquée pour compenser l'absence de ce critère.

Impact négatif en lien avec les droits de l'homme

Dans ce cas, la CSRD précise que la gravité doit primer sur la probabilité. La note d'impact est donc la note de gravité au carré lorsque la gravité est supérieure à la probabilité.

Définition matérialité d'impact

Un enjeu est considéré comme matériel si au moins une des incidences associées a une note d'impact supérieure à 50%, soit supérieure ou égale à 72.

MATERIALITE FINANCIERE

Identifications des risques et opportunités

Un enjeu de durabilité est considéré comme matériel sur le plan financier s'il a, ou est susceptible d'avoir, un impact significatif sur l'entreprise, que ce soit en générant des risques ou des opportunités. Un tel enjeu devient matériel lorsque ses effets influencent de manière notable :

- Le développement de l'entreprise et sa trajectoire stratégique,
- Sa situation financière, incluant ses performances et ses flux de trésorerie,
- Son accès au financement ou le coût de son capital, à court, moyen et long terme.

Les risques et opportunités associés peuvent découler d'événements passés ou anticipés et ne se limitent pas aux facteurs sous le contrôle direct de l'entreprise. Ils peuvent également être liés à son écosystème élargi, notamment à ses relations d'affaires, indépendamment du périmètre de consolidation utilisé dans ses états financiers.

Les ressources naturelles, humaines et sociales dont dépend l'entreprise peuvent engendrer des effets financiers de deux manières :

- Disponibilité et coût des ressources : Toute contrainte sur l'accès, la qualité ou la tarification des ressources essentielles peut impacter les opérations et la rentabilité.

- Fiabilité des relations d'affaires : La capacité de l'entreprise à maintenir des relations stratégiques dans des conditions favorables peut être affectée, influençant ainsi sa stabilité et sa compétitivité.

L'analyse de la matérialité financière des enjeux de durabilité permet ainsi d'anticiper ces impacts et d'adapter la stratégie de l'entreprise en conséquence. L'évaluation de la matérialité financière vise à identifier les informations essentielles pour les principaux utilisateurs des données financières générales, notamment dans le cadre de décisions d'allocation de ressources à l'entreprise.

Les risques et opportunités ont été identifiés lors d'un atelier avec le comité de direction de Bigben Interactive.

Evaluation et notation des risques et opportunités

La cotation du risque ou de l'opportunité est calculée ainsi :

Score matérialité financière = Ampleur du risque ou de l'opportunité x Probabilité

Ampleur du risque ou de l'opportunité	
4	> 10 M €
3	5 à 10 M €
2	1 à 5 M €
1	< 1 M €

Probabilité du risque ou de l'opportunité	
4	Très probable : Susceptible de se produire plusieurs fois à horizon 5 ans.
3	Probable : Susceptible de se produire une fois à horizon 5 ans.
2	Possible : Susceptible de se produire une fois à horizon 10 ans.
1	Peu probable : Peu de chance de se produire à horizon 10 ans.

Définition matérialité financière

Un enjeu est considéré comme matériel si au moins un des risques ou opportunité associés a une note de matérialité financière supérieure à 50%, soit supérieure ou égale à 6.

L'objectif étant de recueillir les attentes d'un large panel de parties prenantes, les équipes du Groupe ont été sollicitées pour constituer des bases de données significatives sur les principales typologiques de parties prenantes, à savoir les fournisseurs, les instances et réseaux professionnels, les médias, les associations, les acteurs publics.

En parallèle de la consultation « quantitative », un cycle d'entretiens a été organisé. Lors de cette phase, 21 entretiens ont été menés – 18 entretiens de parties prenantes externes, trois entretiens de parties prenantes internes – et deux focus groupe clients ont été réalisés.

1.1.3.2 Résultats de l'analyse de double matérialité – Impacts, Risques et Opportunités matériels du groupe

ESRS 2 - SBM-3 : Impacts, risques et opportunités matériels et leur lien avec la stratégie et le modèle d'affaires

Dans les tableaux ci-dessous les abréviations pour les IROs sont de 4 types :

- I_N : Impact négatif
- I_P : Impact positif
- R : Risque
- O : Opportunité

ENVIRONNEMENT

Sujet	Thème	Type d'IRO	Chaine de valeur amont	Activité propre	Chaine de valeur aval	Spécifique NACON
E1 Changement climatique	Adaptation au changement climatique	R	X			
	Atténuation du changement climatique	I _N	X	X	X	
	Atténuation du changement climatique	R	X		X	
	Energie	I _N	X	X	X	
E5 Économie circulaire	Ressources entrantes	I _N	X			
	Ressources entrantes	O	X		X	
	Ressources sortantes	O			X	
	Déchets	I _N	X	X	X	

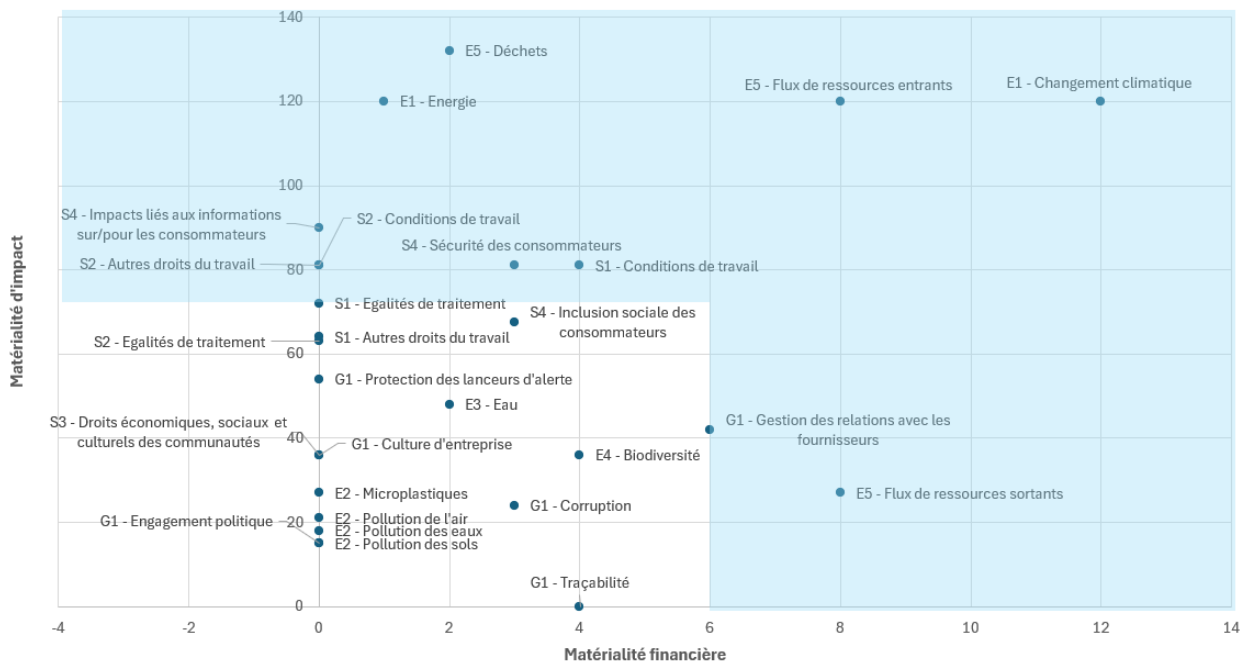
SOCIAL

Sujet	Thème	Type d'IRO	Chaine de valeur amont	Activité propre	Chaine de valeur aval	Spécifique NACON
S1 Employés	Conditions de travail	I _P		X		
	Egalité de traitement	I _N		X		
S2 Travailleurs de la chaîne de valeur	Conditions de travail	I _N	X			
	Autres droits du travail	I _N	X			
S4 Consommateurs et utilisateurs finaux	Impacts liés aux informations sur/pour les consommateurs	I _P			X	
	Santé et sécurité des consommateurs	I _N				X

GOVERNANCE

Sujet	Thème	Type d'IRO	Chaine de valeur amont	Activité propre	Chaine de valeur aval	Spécifique NACON
G1 Conduite des affaires	Gestion des relations avec les fournisseurs	R	X			

Bigben Interactive - Double matérialité



Les notes des IROs relatives aux autres thèmes de la CSRD E2, E3, E4 et S3 ont eu des notes d'impact ou de matérialité financière inférieures à 50% et n'ont donc pas été jugés matériels.

Concernant le thème de la pollution (E2), il est en effet possible qu'il y ait des pollutions notamment en fin de vie des produits, mais cet impact n'est pas apparu comme très important au regard de l'activité du groupe, car cette activité est surtout dans des régions ayant des filières de recyclage des déchets EEE.

Concernant le thème de l'eau (E3), les processus de production des produits du groupe n'utilisent pas d'eau sauf dans un cas (découpage des écrans) mais ce processus a lieu en circuit fermé. Ce n'est donc pas un impact important.

Concernant la biodiversité (E4), les produits issus de biomasse sont essentiellement les emballages et une qualité minime de cuir pour certains étuis. Au total cela représente une partie faible de la masse de matières mise sur le marché, le thème biodiversité E4 a donc été considéré comme non matériel.

Le thème des communautés (S3) a été également jugé peu matériel pour le groupe. Les activités de production sont en grande partie regroupées dans des zones industrielles notamment en Chine et assez éloignées des zones d'habitation. L'extraction des matières premières a probablement un impact sur les communautés avoisinantes, néanmoins, le groupe Bigben reste un acteur de très petite taille dans le secteur de l'utilisation des métaux.

Les impacts, risques et opportunités seront décrits avec la manière dont ils affectent les parties prenantes dans les chapitres de l'ESRS correspondant.

Résilience de la stratégie et du modèle d'affaires

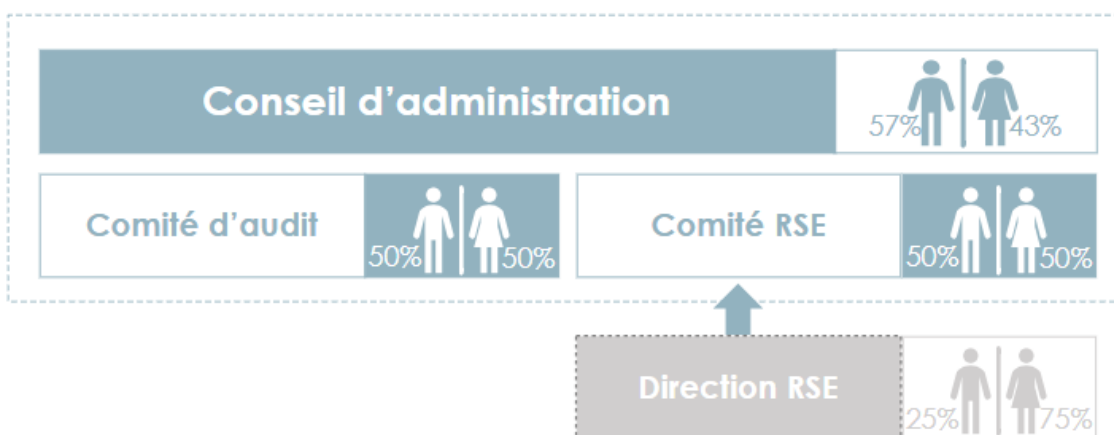
Les principaux risques bruts relatifs à la résilience, identifiés au cours de l'analyse de double matérialité menée selon la méthodologie CSRD sont :

- L'adaptation au changement climatique : une grande partie des fournisseurs de Bigben sont situés dans une zone commune en Asie. Le risque d'un événement climatique impactant la zone de production peut être très important pour l'activité du groupe.
- La gestion des relations avec les fournisseurs : le modèle économique de BBI repose sur ses sous- traitants. Le risque de défaillance de sous-traitants est donc un risque notable pour l'activité.

1.1.4 Base d'établissement de la Déclaration

1.1.4.1 Rôle des organes d'administration, de direction et de surveillance

ESRS 2 – GOV-1



Conseil d'Administration

Détermine la politique en matière de durabilité économique, environnementale et sociale

Supervise les risques et opportunités

Inscrit ces considérations dans la stratégie de l'entreprise.

Comité RSE

Présidé par un administrateur indépendant, il se réunit plusieurs fois par an et se fait régulièrement accompagner par des personnes qualifiées, autant que de besoin.

La Présidente du Comité a suivi une formation sur les questions environnementales, sociales et de gouvernance.

Comité d'Audit

Présidé par un administrateur indépendant, il supervise le processus du rapport de durabilité.

Le Conseil d'administration reçoit chaque année une mise à jour sur les impacts, risques et opportunités jugés significatifs pour l'entreprise. Il établit les orientations stratégiques en les accompagnant d'objectifs précis définis sur différents horizons temporels. Dans le cadre de ses responsabilités, il veille à une surveillance et un suivi constant des sujets identifiés. Il analyse les résultats obtenus au regard des objectifs fixés dans la stratégie de durabilité et, si nécessaire, ajuste le plan d'action ou revoit les objectifs. Cette évaluation intègre l'évolution de la stratégie de l'entreprise, les attentes des parties prenantes, ainsi que les investissements nécessaires à leur mise en œuvre.

Le Conseil d'administration s'appuie sur le Pole RSE, le Comité RSE et le Comité d'audit pour préparer ses décisions, l'assister dans la supervision et émettre des recommandations.

Il regroupe 7 membres, dont 3 membres exécutifs et 4 membres non exécutifs.

La représentante du comité social et économique (CSE) assiste aux séances du Conseil d'administration. Il n'y a pas d'administrateur représentant les salariés.

La composition du Conseil d'administration réunit des compétences variées et complémentaires garantissant une expertise solide sur les enjeux de durabilité. Ainsi, les membres du Conseil d'administration disposent collectivement des qualifications et connaissances nécessaires pour assumer leurs responsabilités au sein du conseil et de ses comités spécialisés.

Lors de la nomination ou du renouvellement du mandat de chaque administrateur, une information sur son expérience et sa compétence est communiquée dans le rapport annuel et à l'assemblée générale.

Conformément à la recommandation n°13 du Code Middledenext, le Conseil procède chaque année à une évaluation de sa composition, de son organisation et de son mode de fonctionnement notamment afin de vérifier que toutes les compétences nécessaires, les parties prenantes et la diversité sont représentées au Conseil d'administration.

La synthèse des domaines de compétences du Conseil se présente ainsi :

Domaines de compétences de l'administrateur	% Obtenu
Marché de l'Audio - Vidéo / Telco	95%
Marché du Jeu Vidéo	90%
Stratégie d'entreprise	100%
Analyse financière	100%
Compétences légales et réglementaires	86%
Enjeux de durabilité	81%
Ressources humaines	86%
Technologie de l'information	76%
International	76%

Direction RSE

Définir la stratégie RSE de l'entreprise : Aligner les engagements environnementaux, sociaux et de gouvernance avec les objectifs business.

Piloter les démarches de développement durable : Réduire l'empreinte carbone, améliorer l'efficacité énergétique, gérer les ressources.

Intégrer les enjeux ESG (Environnement, Social, Gouvernance) dans la stratégie globale.

Mobiliser les parties prenantes : Dialoguer avec les collaborateurs, clients, investisseurs, ONG, collectivités...

Contribuer au reporting extra-financier : Rédiger et publier les rapports RSE (ex : CSRD, DPEF).

Conduire des projets à impact social ou environnemental : Insertion, diversité, économie circulaire, etc.

Sensibiliser et former les collaborateurs à la culture RSE et aux pratiques responsables.

Veiller à la conformité réglementaire : Suivre les normes, labels, lois en matière de RSE.

Assurer la veille et l'innovation responsable : Sur les tendances RSE, nouvelles technologies, attentes sociétales.

Mesurer la performance RSE/ESG et piloter les indicateurs d'impact.

1.1.4.2 Informations transmises aux organes d'administration, de direction et de surveillance et questions de durabilité traitées par ces organes

➤ **Contenu, principales caractéristiques et principaux éléments des procédures et systèmes de gestion des risques et de contrôle interne liés à l'information en matière de durabilité**

Le contrôle de la production de l'information en matière de durabilité s'effectue à deux niveaux : Des contrôles de premier niveau sont effectués par l'ensemble des équipes métiers, y compris celles des filiales. En complément, l'équipe en charge de la consolidation extra-financière réalise ensuite des contrôles supplémentaires sur les données remontées automatiquement dans l'outil de consolidation. Pour les entités les plus contributrices du Groupe, des réunions sont organisées entre l'équipe en charge de la consolidation et les équipes métier afin de vérifier la cohérence des données.

Pour l'élaboration du rapport consolidé, ce dispositif est renforcé par l'envoi d'instructions aux filiales, ainsi que par des échanges réguliers avec les équipes métiers et les auditeurs locaux.

➤ **Approche de la méthode d'évaluation des risques**

Les risques ESG, intégrés au dispositif global de gouvernance des risques et de contrôle, sont gérés selon les mêmes principes que les autres risques du Groupe. Ils sont soumis au Comité d'Audit avant d'être présentés au conseil d'administration.

Se référer également à la section 15.5 « Information sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques » du présent document.

➤ **Risques identifiés et stratégies élaborées pour les atténuer**

Les risques identifiés consistent en la communication d'indicateurs de développement durable erronés ou non exhaustifs. Les stratégies mises en place pour atténuer les risques sont les suivantes :

- Automatisation de la collecte et de la consolidation des données : Mise en place d'un logiciel afin de réduire les risques d'erreurs manuelles lors de la collecte et de la consolidation des informations. Le logiciel utilisé pour les données extra-financières est le même que celui utilisé pour la consolidation des données financières, ce qui permet de bénéficier d'un degré d'assurance comparable.
Se référer également à la section 6.5.3.7 « Rôles et responsabilités, Méthodes de collecte / contrôle / consolidation » du présent Document de référence.
 - Mécanisme de contrôle de premier et de second niveau permettant de réaliser des revues de cohérence et de limiter les risques d'erreurs.
- **Intégration des résultats de l'évaluation des risques et des contrôles internes aux procédures d'information en matière de durabilité / rapports périodiques de suivi au Conseil d'administration et aux Comités**

Le Comité d'audit, dont l'une des missions principales est d'évaluer l'efficacité du contrôle interne, travaille en collaboration avec le Comité RSE pour renforcer la supervision des données de durabilité de Nacon ainsi que ses procédures de reporting, afin d'en améliorer la fiabilité.

1.2 INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES

1.2.1 ESRS E1 - Changement climatique

Les IROs identifiés pour le thème du changement climatique sont :

Sujet	Type d'IRO	Localisation dans la chaîne de valeur	Horizon temporel	Description
Adaptation au changement climatique	R	Amont	MT	- Des inondations importantes frappent les régions où se situent les sites de fabrication en Chine, Europe et France. La fabrication est interrompue de 15 jours à plusieurs semaines. - Les exigences du marché ou de la réglementation (dont transition écologique) imposent de nouveaux standards pour l'outil industriel. Les industriels n'ont pas tous la capacité économique & technologique à mettre en œuvre les transformations nécessaires. - Episode de canicule long (>10 jours) sur les zones d'activité de BBI (Paris, Lille) obligeant à une fermeture des sites (notamment de l'entrepôt logistique) entraînant une rupture des livraisons clients et une baisse de consommation significative pendant un mois - Mise en place d'une taxe carbone importante en Europe entraînant un surcoût important des produits achetés en Chine, des emballages et du transport (> 30%) ne pouvant pas être répercutés intégralement au client et/ou entraînant une baisse de consommation
Atténuation du changement climatique	I _N	Amont Activité propre Aval	CT	Les émissions de GES (scope 1, 2 et 3) tout au long de la chaîne de valeur de Bigben Interactive ont un impact négatif sur le changement climatique. La plupart des émissions relèvent du scope 3.
	R	Amont Aval	MT	- L'indisponibilité de MP ou de composants ou des augmentations de coûts/taxes dérèglent la chaîne de production et augmentent les coûts de production. - L'indisponibilité de matières premières de composants ou des augmentations de coûts/taxes dérèglent la chaîne de production et augmentent les coûts de production.
Energie	I _N	Amont Activité propre Aval	CT	La consommation d'énergie est notable sur toute la chaîne de valeur (extraction, production, assemblage, transport, utilisation). La consommation lors des opérations directes de Bigben Interactive est faible en comparaison des étapes amont et aval

1.2.1.1 Plan de transition pour l'atténuation du changement climatique

Durant l'exercice 2022-23, le groupe a réalisé le Bilan Carbone de ses activités et a conduit une vaste campagne d'analyses de cycle de vie (ACV) de son portefeuille de produits afin de définir sa trajectoire bas carbone pour atteindre l'objectif Net Zéro Emission en 2050 (2040 pour Bigben Connected).

Afin de mener ce vaste chantier de décarbonation des entités du groupe, l'entreprise s'est dotée de trois outils :

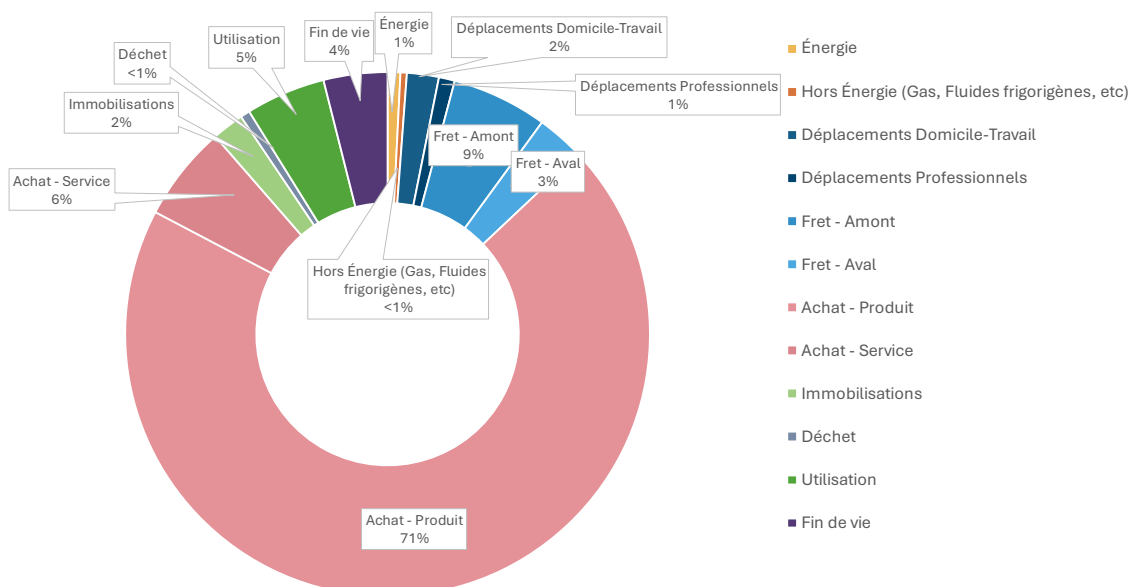
- ✓ Un logiciel de consolidation des données ESG.
- ✓ Deux outils de calcul du bilan carbone :
 - Un logiciel conforme à la méthodologie établie par l'ADEME et régulièrement mise à jour par l'Association pour la transition Bas Carbone « ABC ». Cette méthodologie et le guide des facteurs d'émission sont téléchargeables sur le site de l'Association pour la transition Bas Carbone et sont compatibles avec les normes déjà en vigueur (ISO 14064 notamment).
 - Le logiciel Toovalu dédié au reporting extra financier certifié conforme Bilan Carbone® (norme BEGES v5) et GHG Protocol
- ✓ Un logiciel d'analyse de cycle de vie des produits ASKOR, conforme à la méthode PEF multicritères (Product Environmental Footprint) normalisée ISO 14040-44

Les indicateurs clefs de l'année de référence (2022/23) sur laquelle les objectifs de réduction des émissions ont été établis sont les suivants :

Indicateurs clés



Répartition des émissions :



Conformément aux chiffres du secteur, les émissions du scope 3 amont et aval sont prédominantes. Ainsi, outre une démarche pour réduire significativement les émissions des scopes 1 et 2, l'effort majeur porte sur la décarbonation de la chaîne de valeur amont, en lien avec les fournisseurs, et aval, en lien avec les consommateurs de nos produits.

L'utilisation des produits intègre le périmètre indirect d'étude, notamment sur la consommation des produits (manettes gaming, produits audio, power bank, ...) ainsi que la consommation des data centers liés à la consommation des jeux en ligne.

1.2.1.2 Politiques clefs liées à l'atténuation et à l'adaptation du changement climatique [E1-1] [E1-2]



- **Ecoconception et affichage environnemental**

L'outil ACV (analyse du cycle de vie) permet de calculer précisément et sur plusieurs critères environnementaux, l'empreinte carbone des produits pour chaque étape de leur vie depuis les matériaux utilisés jusqu'au recyclage en fin de vie.

A chaque phase du cycle, correspondent des leviers de décarbonation permettant d'atteindre la neutralité en 2050.

L'ACV au cœur de la stratégie d'écoconception



• Gestion des opérations de transport de marchandises

L'objectif du Groupe en matière de gestion des transports est d'une part d'assurer la disponibilité des produits à tous les clients dans le monde dans les meilleurs délais et d'autre part de réduire les impacts environnementaux liés à ses activités de transport tout en assurant les coûts les plus justes possibles.

Ses sous-traitants industriels étant basés en Asie ou en Europe, cela nécessite en conséquence

- un acheminement maritime, aérien ou par train entre la Chine et principalement l'Europe ou les USA
- et un acheminement par la route en Europe.

Le Groupe a fait le choix d'externaliser l'exécution de ses transports, tout en gardant une expertise interne forte relative à la gestion des prestataires. Finalement ce sont les transporteurs choisis qui, par leurs équipements (modernité de la flotte, formation à l'éco conduite, bridage des moteurs, technologie de pneus, capacité de mesure des émissions etc.) déterminent en grande partie le niveau d'émissions de Gaz à Effet de Serre (GES).

En transport, les leviers principaux de réduction des émissions sont la réduction du recours à l'aérien en cas de rupture de stock. Une attention quotidienne est demandée aux services approvisionnement du site de Lauwin Planque pour une prise en compte des délais d'acheminement afin de maximiser le chargement maritime.

Par ailleurs, le Groupe est également attentif aux actions mises en œuvre par ses partenaires et s'est donc entouré d'acteurs dont la diminution des émissions CO₂ constitue une priorité.

A titre d'exemple, dans le plan RSE de Bigben Connected décidé en 2015, la société a pris l'engagement en 2022, concernant ses transports sur vente, de travailler à plus de 50% des véhicules, avec des transporteurs LABEL CO₂ par contrat.

C'est le cas également des filiales ayant recours à des prestations logistiques locales afin de servir certains clients aux exigences spécifiques. Ainsi l'Allemagne a recours aux prestations du transporteur DPD qui certifie « Zéro émission » lors de la distribution de ses colis.

- **Recours à des usines respectueuses de l'environnement**

Lors de la sélection des usines partenaires, l'aspect « respect de l'environnement » est dûment pris en compte (Cf section 6.3.2.1).

- **Mise en place d'une charte d'achats responsables fournisseur**

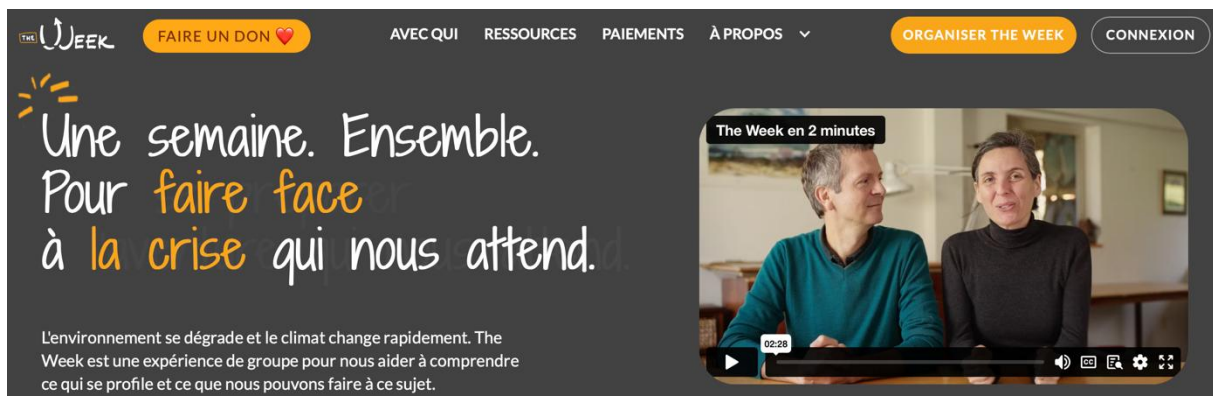
Le groupe a également mis en place au cours de l'exercice 2022/23 une charte d'achats responsables qui engage les partenaires du groupe à mettre en place des actions visant à promouvoir une plus grande responsabilité environnementale et à se rapprocher des meilleures pratiques de la profession, notamment en termes de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Cette charte d'achats responsables a été signée par l'ensemble des usines partenaires du groupe.

- **Programme de sensibilisation aux enjeux climatiques « The Week »**

Le programme The Week informe et d'implique tous les personnels volontaires afin de leur permettre de jouer un rôle moteur dans la décarbonation des activités de leur entreprise.

The Week, c'est une expérience à vivre en groupe et en visio sur 3 sessions de moins de 2 heures réparties sur une semaine.



1.2.1.3 Emissions de GES et suivi de l'efficacité des actions mises en place [E1-2] [E1-6]

1.2.1.3.1 Emission GES Scope 1

- **Politique des déplacements internes**

En raison de leur activité, les collaborateurs du Groupe sont fréquemment présents lors de nombreux salons en France et à travers le monde. Lors de ces déplacements, le Groupe privilégie l'utilisation du train comme moyen de transport principal en France, tandis que les vols directs sont favorisés pour les déplacements internationaux. De plus, le Groupe encourage activement l'utilisation de solutions de communication audio et vidéo, telles que Skype et Teams, afin de réduire les déplacements vers les filiales lorsque cela est possible.

Les filiales, en collaboration avec leurs partenaires loueurs, déploient des efforts pour réduire l'empreinte carbone de leur flotte automobile. Leur politique vise à limiter les impacts environnementaux liés aux véhicules en optant pour des modèles moins émetteurs. Ainsi, les filiales du Groupe possèdent un nombre significatif de véhicules hybrides dans leur flotte automobile : 38 véhicules sur les 116 du parc sont classés "hybrides", représentant ainsi 32.7 % en 2024/25 par rapport à 27 % en 2023/24.

Plus particulièrement :

- Bigben Connected possède 9 véhicules hybrides parmi son parc de 31 véhicules ;
- Bigben Interactive possède 4 véhicules hybrides dont un rechargeable sur son parc de 9 véhicules ;

A l'étranger, d'autres filiales ont également fait preuve d'initiatives en la matière :

- Bigben Benelux a déterminé des limites d'émission de CO₂ dans sa « car policy »

Nombre de véhicule par type d'Energie	2024/2025	2023/2024	2022/2023
Voitures Diesel	64	73	83
Voitures à Essence	14	16	8
Voitures Hybrides	38	33	30
Total	116	122	121

La baisse de véhicules en parc est contrebalancée par une hausse de la distance moyenne parcourue pour les déplacements professionnels.

Émissions de Co2 (en kg de CO ₂)	2024/2025	2023/2024	2022/2023
Déplacements	476 475	474 215	510 335
TOTAL Emissions SCOPE 1	476 475	474 215	510 335

1.2.1.3.2 Emission GES Scope 2

- **Consommation d'énergie, mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies durables**

Les sites occupés par les sociétés du Groupe sont constitués exclusivement de locaux à usage de bureaux ou d'entrepôts de stockage. La consommation de ressources en énergie du Groupe se limite par conséquent à une consommation courante pour ce type de locaux.

Il est important de noter que :

- Bigben Connected est situé dans un bâtiment classé "basse consommation".

Electricité (en kWh) – Du 1 ^{er} avril au 31 mars	2024/2025	2023/2024	2022/2023
Siège	391 980	330 459	293 058
Filiales	1 486 990	1 342 926	1 283 758
Logistique	633 059	612 629	587 055
Total	2 512 029	2 286 014	2 163 871

Gaz (en m3) – Du 1 ^{er} avril au 31 mars	2024/2025	2023/2024	2022/2023
Siège	0	0	0
Filiales	6 810	9 059	32 710
Logistique	138 464	66 748	101 898
Total	145 274	75 807	134 608

Émissions de Co2 (en kg de CO ₂)	2024/2025	2023/2024	2022/2023
Energie	833 518	618 433	659 345
TOTAL Emissions SCOPE 2	833 518	618 433	659 345

La hausse des émissions Scope 2 est liée à la croissance du nombre d'entités du groupe ainsi que le déménagement de certains studios dans des locaux plus grands, rendu nécessaire par la hausse de leurs effectifs.

- **Politique énergétique**

Le Groupe sensibilise les salariés aux économies d'électricité et de chauffage et de nombreux sites ont déjà mis en place des actions visant à limiter leurs consommations énergétiques et leurs dispositifs de climatisation et d'éclairage :

- Les dispositifs de climatisation et d'éclairage du siège et de toutes les filiales sont coupés les soirs et durant le week-end.
- Plusieurs sites, notamment Bigben Interactive SA, Nacon et Bigben Connected disposent également de détecteurs de mouvements ou encore de systèmes d'extinction automatique des lumières afin d'ajuster au mieux l'éclairage aux besoins des collaborateurs
- L'achat de matériel à l'efficacité énergétique accrue est une initiative de plus en plus répandue au sein des filiales. Certains sites privilégient l'éclairage LED pour ses propriétés moins consommatrices d'énergie ou pour un éclairage plus efficient.

La Société Bigben Interactive SA a investi dans une installation photovoltaïque montée sur la 1^{ère} tranche de son site logistique de Lauwin-Planque, pouvant produire 1,2 MWh en année pleine. Cette installation est opérationnelle et a été raccordée en production au réseau ERDF en mai 2017. Les ventes d'électricité à ERDF ont débuté dès novembre 2017. L'entreprise a pris la décision pour l'avenir d'utiliser la production correspondante à son auto-consommation et de revendre à terme le reliquat de production à ERDF au tarif plancher de 0.0619 € / kWh.

Au cours de l'exercice 2024/25, la part d'énergie renouvelable de la consommation d'électricité est de 19%.

Améliorer la part d'énergie renouvelable fait partie des objectifs définis dans la feuille de route RSE afin de réduire l'empreinte carbone du groupe.

Ainsi certaines filiales telles Bigben Connected, Cyanide et Kylotonn ont par exemple signé des contrats "énergie verte" avec ELMY certifié VertVolt, ERDF ou Enercoop

Source Electricité (en kWh)	2024/2025	2023/2024
Energie Nucléaire	1 782 410	1 583 303
Energie renouvelable (Solaire, Hydroélectrique, Eolien)	480 510	471 014
Autres énergies (Gaz, Charbon...)	249 109	231 698
Total	2 512 029	2 286 014

1.2.1.3.3 Emission GES Scope 3

Emissions de CO2 (en kg CO2e)	2024/2025	2023/2024	2022/2023
Energie	48 683	42 558	41 017
Intrants - biens et matières	50 274 551	48 134 904	49 341 908
Intrants - services	4 385 078	4 377 790	3 918 957
Futurs emballages	993 007	1 057 243	1 194 104
Fret entrant	2 779 341	2 853 112	3 924 648
Fret sortant	1 982 201	1 913 548	2 095 813
Déplacements	1 509 216	1 607 374	1 637 132
Déchets directs	66 102	315 647	333 287
Immobilisations	1 499 762	1 632 122	1 504 157
Utilisation	7 639 381	3 964 803	3 644 783
Fin de vie	1 769 306	1 665 523	1 985 544
TOTAL Emissions SCOPE 3	72 946 628	67 564 624	69 621 350

Emissions de CO2 (en kg CO2e)	2024/2025	2023/2024	2022/2023
TOTAL Emissions SCOPE 1 + SCOPE 2 + SCOPE 3	74 256 621	68 657 272	70 791 031

Les principales évolutions des émissions de CO2 du Groupe s'expliquent par la hausse des Intrants - biens et matières (mix produit en croissance significative pour les chargeurs, câbles et équipements audio plus émissifs que les coques de protection et protège-écran) ainsi que le poste Utilisation qui intègre désormais les émissions carbone des équipements de charge non pris en compte sur les exercices précédents (exigence de la méthode ACV - PEF ISO 14040-44).

À noter que la méthode ACV - PEF ISO 14040-44 est progressivement généralisée aux autres catégories de produits du groupe (Audio-Vidéo) pour le calcul de leur empreinte carbone afin de fiabiliser leurs données comparativement à la méthode des flux monétaires très approximative.

L'objectif du Groupe est de réduire à l'avenir les émissions de CO2 des transporteurs en réduisant sa part de transport aérien.

1.2.2 ESRS E2 - Pollution, ESRS E3 – Ressources aquatiques et marines, ESRS E4 – Biodiversité et Ecosystèmes

Les thématiques E2 Pollution, E3 Eau et E4 Biodiversité sont considérées comme non matérielles à la suite de l'analyse de double matérialité. Cela est cohérent avec l'activité de BIGBEN, qui n'exploite pas de site industriel, à l'exception du site Nacon Industries encore en cours de construction au moment de la production de ce document.

- **Mesures de prévention des pollutions**

Bien que notre entreprise n'exerce pas d'activités industrielles générant des émissions polluantes directes, elle contribue indirectement à la pollution via la fabrication des produits par ses fournisseurs et l'utilisation de ses produits.

- **Mesures de prévention, de réduction ou de réparation des rejets dans l'air, l'eau ou le sol, affectant gravement l'environnement.**

Compte tenu de son activité sans site de production, le Groupe n'a constaté aucun rejet dans l'air, l'eau ou le sol affectant gravement l'environnement. L'eau n'est consommée que dans un cadre domestique au sein des bureaux. Par ailleurs, la société a mis en œuvre une charte d'achats responsables qui engage les partenaires du groupe à mettre en place des actions visant à promouvoir une plus grande responsabilité environnementale et à se rapprocher des meilleures pratiques de la profession. Cette charte d'achats responsables a été signée par l'ensemble des usines partenaires du groupe Bigben.

- **Prise en compte des nuisances sonores et de toute autre forme de pollution spécifique à une activité**

Les activités de notre entreprise ne génèrent pas de nuisances sonores significatives dans l'environnement, dans la mesure où nos opérations se concentrent sur des bureaux tertiaires. Toutefois, nous restons attentifs à la pollution sonore en interne (espaces de travail, serveurs, ventilations) pour garantir le bien-être de nos collaborateurs.

- **Actions de lutte contre le gaspillage alimentaire et la précarité alimentaire, respect du bien-être animal et alimentation responsable**

Le groupe, du fait de ses activités, est peu concerné par les problématiques de gaspillage alimentaire. Le groupe ne dispose pas de restaurant d'entreprise. Cependant, la plupart des sites du Groupe mettent à disposition soit des réfectoires soit des salles de pause afin de permettre aux employés de se restaurer. La consommation des produits alimentaires n'est donc que limitée aux besoins individuels de chaque employé ou invité de l'entreprise. Les thématiques de lutte contre la précarité alimentaire ou le respect du bien-être animal et d'une alimentation responsable, équitable, et durable ne sont pas applicables au vu des activités de BIGBEN.

- **Protection de la biodiversité**

Les activités de Bigben n'ont pas d'impact direct sur des zones naturelles ou des habitats sensibles. En effet, aucun site de BIGBEN n'est implanté dans des zones riches en biodiversité, telles que les zones naturelles protégées. L'activité du groupe n'a pas d'impact direct sur la biodiversité mais peut avoir un impact indirect à travers l'utilisation des ressources naturelles par ses fournisseurs. Les travaux en cours du groupe de travail en charge de l'éco conception et la réparabilité des produits visent à réduire cet impact.

- **Consommation d'eau et approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales**

Les sites occupés par les sociétés du Groupe sont constitués exclusivement de locaux à usage de bureaux.

La consommation de ressources en eau du Groupe se limite par conséquent à une consommation courante pour ce type de locaux.

Eau (en m3)	2024/2025	2023/2024	2022/2023
Siège	397	550	583
Filiales	3 486	2 974	2 337
Logistique	1 025	440	749
Total	4 908	3 964	3 669

L'approvisionnement en eau étant effectué directement auprès de réseaux locaux de distribution d'eau, le Groupe respecte de fait la réglementation en vigueur des pays en termes d'approvisionnement. Le Groupe sensibilise également les salariés aux économies d'eau.

○ **Montant des provisions et garanties pour risques environnementaux**

Aucune provision et garantie pour risques en matière d'environnement n'a été comptabilisée.

1.2.3 ESRS E5 – Utilisation des ressources et Economie circulaire

Les IROs identifiés pour le thème des ressources et de l'économie circulaire sont :

Sujet	Type d'IRO	Localisation dans la chaîne de valeur	Horizon temporel	Description
Ressources entrantes	I _N	Amont	CT	L'activité de Bigben Interactive nécessite beaucoup de ressources dont une grande part sont non renouvelables (métaux, plastique pétro-sourcé...)
	O	Amont Aval	MT	- Utilisation des matériaux bio-sourcés afin de réduire l'impact environnemental des produits. Amélioration réputationnelle de l'entreprise (consommateurs, clients, partenaires), - Développement de produits ou services qui adressent de nouveaux marchés ou qui évoluent pour répondre aux contraintes écologiques (via le réglementaire et le marché) : vrac, réduction des emballages. - Développement d'une offre de location en B2B et en B2C
Ressources entrantes	O	Amont	CT	Eco-conception des produits permettant de diminuer significativement l'empreinte environnementale (score unique divisé par 2) apportant un avantage concurrentiel
Ressources sortantes	O	Aval	MT	Nouveau modèle économique lié à la réparabilité des produits
Déchets	I _N	Amont Opérations propres Aval		Production de déchets tout au long de la chaîne de valeur notamment pour l'extraction des métaux et en fin de vie particulièrement pour les équipements électroniques

1.2.3.1 Politiques menées en matière d'utilisation des ressources et d'économie circulaire [E5-1] [E5-2]



- **Mesures de prévention, de recyclage, de réutilisation, d'autres formes de valorisation et d'élimination des déchets**

Grâce au partage d'expérience et à l'inspiration provenant de filiales en avance dans leur processus de recyclage, le Groupe Bigben a pu acquérir une véritable conscience RSE. Désormais, sont intégrés les aspects RSE et les défis liés au recyclage dès la conception d'un produit, et cela est dûment mis en évidence lors des échanges avec les différents partenaires commerciaux.

Des produits éco-conçus en amont

Le Groupe travaille en permanence pour optimiser la forme et la taille de ses emballages afin de réduire les déchets et cherche également à récupérer et réutiliser des cartons autant que possible.

Dans la continuité de ces efforts, initiés par cette filiale, toutes les marques internes d'accessoires du Groupe ont adopté des emballages éco-conçus présentant des indicateurs favorables à l'environnement, tels que :

- o Absence de plastique depuis 2021
- o Réduction de 20 % de la masse
- o Carton 100 % recyclables ou recyclés et certifiés FSC
- o Impression à base d'encre d'origine végétale
- o Notices papier remplacées par des notices digitalisées téléchargeables par les consommateurs

Depuis 2019, les gammes de protections, de chargeurs et d'écouteurs sont éco-conçus du berceau jusqu'à la tombe avec des matériaux recyclés pour leur fabrication en Chine et en France.



Les filiales françaises sensibilisent continuellement les salariés à la réduction de leur consommation de papier de bureau et sont investies dans la dématérialisation des documents générés.

Notamment, Bigben Connected a débuté sa mise en place progressive de la dématérialisation des factures clients et fournisseurs ainsi que la prise de commande par EDI. En outre, début 2017 est mis en place l'envoi de factures clients par PDF permettant de réduire le volume d'envoi et d'impression (80% des factures sont aujourd'hui dématérialisées). In fine, cela permet de diminuer l'empreinte carbone de la société. Cette même dématérialisation a été mise en place en septembre 2020 au sein de Bigben Interactive et Nacon.

Ces trois sociétés ont également mis en place dès mars 2020 un logiciel de notes de frais qui permet aux utilisateurs de scanner leurs reçus et de faire valider leur note de frais directement sous format numérique.

En 2020/21, est développé l'usage du logiciel de signature DocuSign permettant d'éviter d'imprimer des documents juridiques tels les contrats pour les signer de manière électronique.

Les efforts se sont poursuivis en 2021/22 : les supports marketing sont désormais tous digitalisés depuis le salon Maison & Objet de mars 2022 avec affichage d'un QR Code à télécharger par les visiteurs de nos stands. Les traditionnels catalogues des produits du groupe ou plaquettes corporate ont été remplacés par des supports digitaux.

Vers une recyclabilité en aval

Le Groupe s'engage résolument à optimiser le recyclage de ses déchets afin de réduire son impact environnemental.

En matière de recyclage, les filiales françaises confient la collecte, le traitement et la valorisation des déchets :

- A Citeo pour les déchets d'emballages des produits mis sur le marché français ;
- A Eco-Systèmes pour BBI SA et Eco-Logic pour BBC pour les déchets électriques et électroniques des produits mis sur le marché français ;
- A divers prestataires de services tels que ELISE et Les Joyeux Recycleurs pour les déchets papier, cartons, plastiques et les piles usagées générés par l'activité, en vue de leur revalorisation ;
- Depuis de nombreuses années, l'entrepôt de Lauwin Planque s'efforce de trier les produits et séparer les pièces métalliques et plastiques du corps de ces produits ainsi que les cartons, susceptibles d'être soit réutilisés soit recyclés, des parties non recyclables destinées à être détruites.

Par ailleurs, Bigben Connected a créé La Recyclerie qui propose un circuit de recyclage des produits en fin de vie, de leur collecte à leur réutilisation totale ou partielle, dans le reconditionnement ou la fabrication de nouveaux objets du quotidien :



Quant aux filiales étrangères et aux studios de développement, la plupart des sites déclarent recycler ou procéder au tri sélectif de leur papier, gobelets, piles ou cartouches d'encre une fois utilisés. Sensibilisés à l'impact écologique de la consommation de leurs déchets, les sites profitent des programmes municipaux ou gouvernementaux pour recycler leurs déchets via le tri sélectif dans les locaux ou zones de collecte ou en faisant appel à des sociétés externes spécialisées :

- En Allemagne, la société suit les règles en vigueur de traitement des déchets ménagers et de bureau avec un tri des déchets organisé par nature. Par ailleurs, la société a donné mandat à un entrepreneur spécialisé pour traiter tous les déchets d'emballages résultant de la distribution de ses produits aux détaillants et respecte la réglementation de conditionnement "VerpackV" ;
- En Belgique : L'entreprise bénéficie des mesures d'optimisation quant à la limitation des déchets d'emballage. En matière de recyclage, elle adhère également aux organisations suivantes : Valipac (gestion des emballages secondaires et tertiaires), Fost-Plus (gestion des emballages primaires), Bebat (recyclage des piles et batteries) et Recupel (gestion des appareils électriques et électroniques) ;
- En Espagne, la Société a confié la collecte, le traitement et la valorisation des déchets électriques et électroniques à Reinicia pour les produits mis sur le marché espagnol et la gestion des conteneurs et emballages à Ecoembes ;
- En Italie, la société est associée au CONAI (Consortium pour la récupération et le recyclage des emballages) et au Consortium ECOEM pour la gestion des déchets électroniques (RAEE). A partir de septembre 2020, la société a également procédé à l'élimination des produits défectueux incluant des batteries via le CONSORZIO ECOEM.

• Formation et information des salariés en matière de gestion des déchets

Le Groupe sensibilise les salariés sur les impacts environnementaux en communiquant sur les problématiques liées aux impressions, tri sélectif (piles, plastique, matériel informatique et électronique, etc.), éclairage, et en les sensibilisant aux économies d'eau, d'électricité et de papier.

La sensibilisation et la formation des salariés sont organisées localement par chaque filiale.

1.2.3.2 Suivi de l'efficacité des politiques d'économie circulaires [E5-3], flux sortants [E5-5]

Des papiers/cartons sont également utilisés par le Groupe pour les besoins de la logistique ou dans les bureaux administratifs. La baisse de ces consommations reflète des efforts engagés depuis plusieurs années dans ce domaine :

Consommation de Papier / Carton (en kg) Du 1 ^{er} avril au 31 mars	2024/2025	2023/2024	2022/2023
Siège	1 016	3 838	654
Filiales	2 843	3 071	8 933
Logistique	148 596	165 489	204 684
Total	152 455	172 398	214 271

Recyclage du Papier / Carton (en kg) Du 1 ^{er} avril au 31 mars	2024/2025	2023/2024	2022/2023
Siège	2 705	2 051	2 113
Filiales	12 196	11 393	5 175
Logistique	119 240	191 450	208 100
Total	134 141	204 894	215 388

L'année 2024/25 est marquée par une baisse de la consommation de papier et carton qui reflète les efforts engagés depuis plusieurs années dans ce domaine.
Le tonnage de recyclage de papier/carton diminue du fait de la baisse de la consommation constatée ci-dessus.

1.2.4 Taxonomie

1.2.4.1 Réglementation

Le règlement 2020/852 du parlement européen et du conseil du 18 juin 2020 établit un cadre visant à favoriser les investissements durables au sein de l'Union européenne (UE) et modifie le règlement 2019/2088. Cette Taxonomie européenne des activités durables ou « Taxonomie verte » établit les critères permettant de déterminer si une activité économique est considérée comme durable sur le plan environnemental, aux fins de la détermination du degré de durabilité environnementale d'un investissement.

Une activité économique est considérée comme durable sur le plan environnemental si cette activité économique :

- contribue substantiellement à un ou plusieurs des objectifs environnementaux énoncés ci-dessous :
 1. l'atténuation du changement climatique,
 2. l'adaptation au changement climatique,
 3. l'utilisation durable et la protection des ressources aquatiques et marines,
 4. la transition vers une économie circulaire,
 5. la prévention et la réduction de la pollution,
 6. la protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes ;
- ne cause de préjudice important à aucun des objectifs environnementaux ;
- est exercée dans le respect des garanties minimales prévues par :
 - o les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales,
 - o les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme, et
 - o les principes et les droits fixés par les huit conventions fondamentales citées dans la déclaration de l'Organisation internationale du travail relative aux principes et droits fondamentaux au travail et par la Charte internationale des droits de l'homme ;
- est conforme aux critères d'examen technique établis par la Commission.

Conformément à ce règlement, le Groupe Bigben a procédé à une analyse de ses activités pouvant répondre aux critères d'éligibilité attendus ainsi qu'aux critères d'alignement.

Les trois indicateurs requis sur la désignation des activités éligibles et pour celles non-éligibles : chiffre d'affaires, Capex (capital expenditure) et Opex (operational expenditure), ont été calculés.

1.2.4.2 Résultats observés

Les informations financières considérées pour cette analyse sont issues des systèmes d'information de Bigben à la clôture de l'exercice à partir des comptes consolidés en IFRS au 31 mars 2025 et conformément à la réglementation dans le but de définir les composantes du chiffre d'affaires, des CapEx et des OpEx « vert ». Le résultat de cette analyse est détaillé ci-dessous.

Chiffre d'affaires

Après analyse et au vu du cadre réglementaire présenté ci-dessus, il apparaît que les activités du Groupe n'appartiennent pas à des activités éligibles aux deux objectifs climatiques définis par la Taxinomie verte.

En conséquence, la part des activités économiques éligibles à la taxonomie dans le chiffre d'affaires total de BIGBEN s'élève à 0,0 %.

En 2024/25, le chiffre d'affaires du Groupe s'élève à 288,0 millions d'euros et correspond au montant figurant dans le compte de résultat consolidé du Groupe.

Capex

En 2024/25, les dépenses d'investissement liées aux immobilisations corporelles et incorporelles du Groupe s'élèvent à 79,4 millions d'euros et correspondent au montant figurant dans le tableau des flux de trésorerie du Groupe.

Les capex éligibles correspondent aux droits d'utilisation liés aux contrats de location immobiliers. Ont été considérés l'ensemble des bâtiments nouvellement loués, y compris le renouvellement des contrats de location. La part des dépenses d'investissement éligible à la Taxonomie s'élève à 3.5 millions d'euros, soit 4,37% des dépenses totales d'investissement.

Les caractéristiques des locaux n'étant pas suffisant pour classer ceux-ci dans les capex respectant les critères d'alignement sur la taxonomie, la part des investissements éligibles respectant les critères d'alignement est considérée comme nulle.

Opex

Les dépenses d'exploitation éligibles tel que défini par la Taxonomie, comprennent les charges appartenant aux catégories suivantes :

- ▶ dépenses de R&D liées au développement durable
- ▶ entretiens et réparations des bâtiments
- ▶ entretiens et réparations des véhicules
- ▶ autres entretiens et réparations
- ▶ mesures de rénovation des bâtiments (non capitalisés)
- ▶ location de biens immobiliers
- ▶ location de véhicules
- ▶ autres locations à court terme
- ▶ coûts des services généraux (entretien des actifs).

Notre évaluation de la part d'Opex éligible nous conduisant à la conclusion que ces dépenses ne sont pas significatives, la part des OpEx éligibles ou alignées est par conséquent considérée comme nulle.

[illegible]

Part l'éligibilité et d'alignement par objectif environnemental :

Part du chiffre d'affaires éligible et alignée à la Taxonomie	Alignée sur la taxonomie	Éligible à la taxonomie
Atténuation du changement climatique	0.00%	0.00%
Adaptation au changement climatique	0.00%	0.00%
Utilisation durable et la protection des ressources aquatiques et marines	0.00%	0.00%
Transition vers une économie circulaire	0.00%	0.00%
Prévention et la réduction de la pollution	0.00%	0.00%
Protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes	0.00%	0.00%

Part des dépenses d'investissement (Capex) éligible et alignée à la Taxonomie	Alignée sur la taxonomie	Éligible à la taxonomie
Atténuation du changement climatique	0.00%	4.37%
Adaptation au changement climatique	0.00%	0.00%
Utilisation durable et la protection des ressources aquatiques et marines	0.00%	0.00%
Transition vers une économie circulaire	0.00%	0.00%
Prévention et la réduction de la pollution	0.00%	0.00%
Protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes	0.00%	0.00%

Part des dépenses d'exploitation (Opex) éligible et alignée à la Taxonomie	Alignée sur la taxonomie	Éligible à la taxonomie
Atténuation du changement climatique	0.00%	0.00%
Adaptation au changement climatique	0.00%	0.00%
Utilisation durable et la protection des ressources aquatiques et marines	0.00%	0.00%
Transition vers une économie circulaire	0.00%	0.00%
Prévention et la réduction de la pollution	0.00%	0.00%
Protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes	0.00%	0.00%

Activités liées à l'énergie nucléaire

L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de recherche, de développement, de démonstration et de déploiement d'installations innovantes de production d'électricité à partir de processus nucléaires avec un minimum de déchets issus du cycle du combustible	Non
---	-----

L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction et d'exploitation sûre de nouvelles installations nucléaires de production d'électricité ou de chaleur industrielle, notamment à des fins de chauffage urbain ou aux fins de procédés industriels tels que la production d'hydrogène, y compris leurs mises à niveau de sûreté, utilisant les meilleures technologies disponibles.	Non
--	-----

L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités d'exploitation sûre d'installations nucléaires existantes de production d'électricité ou de chaleur industrielle, notamment à des fins de chauffage urbain ou aux fins de procédés industriels tels que la production d'hydrogène, à partir d'énergie nucléaire, y compris leurs mises à niveau de sûreté.	Non
--	-----

Activités liées au gaz fossile

L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction ou d'exploitation d'installations de production d'électricité à partir de combustibles fossiles gazeux.	Non
---	-----

L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction, de remise en état et d'exploitation d'installations de production combinée de chaleur/froid et d'électricité à partir de combustibles fossiles gazeux.	Non
---	-----

L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction, de remise en état ou d'exploitation d'installations de production de chaleur qui produisent de la chaleur/du froid à partir de combustibles fossiles gazeux.	Non
---	-----

1.3 INFORMATIONS SOCIALES

1.3.1 ESRS S1 – Personnel de l'entreprise

Les IROs identifiés pour le thème du personnel de l'entreprise sont :

Sujet	Type d'IRO	Localisation dans la chaîne de valeur	Horizon temporel	Description
Conditions de travail - rémunération	IP	Activité propre	CT	L'entreprise a un impact positif sur ses salariés en leur assurant un salaire décent par des politiques salariales attractives
Egalité de genre et égalité de rémunération pour un travail de valeur égale	IN	Activité propre	CT	Les politiques salariales influencent directement l'égalité de rémunération pour un travail de valeur égale, indépendamment du genre. L'inégalité salariale, pour les femmes, pourrait mener à la perpétuation de l'inégalité de genre sur le lieu de travail.

Les risques liés au personnel englobent l'exposition des employés à un stress excessif, à des conditions psychosociales défavorables, à des situations de discrimination ou de harcèlement, à l'exclusion sur le lieu de travail, ainsi qu'à l'absence de mécanismes permettant d'exprimer les problèmes liés au travail. Ces facteurs peuvent porter atteinte au bien-être des employés, entraînant des répercussions potentielles à long terme sur leur santé, tant sur le plan professionnel que personnel.

1.3.1.1 Politique de gestion des impacts des risques et des opportunités liés aux salariés [S1-1]

Le groupe Bigben Interactive réunit des profils créatifs afin d'éditer des jeux vidéo originaux, de développer des produits Audio et accessoires Gaming et Mobile innovants. Ces profils étant recherchés, il est donc exposé au risque de départ de ses collaborateurs si sa gestion des compétences et des ressources humaines s'avère inadaptée.

C'est pourquoi, le groupe met l'accent sur l'attraction et le développement des talents, en valorisant les compétences dans un environnement responsabilisant. La mobilité interne et la formation continue sont favorisées pour soutenir l'évolution de carrière.

Il encourage la créativité des équipes, essentielle à l'édition de jeux vidéo originaux et d'accessoires innovants. Et veille également à offrir un cadre de travail sûr et inclusif, promouvant diversité et bien-être.

Cette approche lie étroitement performance financière et épanouissement des collaborateurs, assurant un engagement durable et une culture d'entreprise forte.

• Un environnement de travail adapté

Le Groupe s'efforce de développer un environnement adapté dans l'ensemble de ses filiales avec une multiplicité d'espaces de travail adaptés aux besoins de chacun (salles de réunions, salles de détente, espaces cafétéria/réfectoire) mais également d'un cadre de vie agréable. Ainsi, le siège du groupe, situé à Lesquin, propose à ses salariés des espaces « bien-être » afin de s'adapter aux

nouvelles générations de collaborateurs en recherche de réels moments de détente dans la journée de travail. Activités sportives et vidéoludique, repos et restauration y seront proposés.

Le Groupe veille aussi à privilégier autant que possible l'aménagement de sites disposant d'open-spaces incitant au travail collaboratif et facilitant la communication, avec des managers disponibles pour leurs équipes.

Le Groupe cherche à favoriser le bien-être de ses salariés en organisant et finançant au cours de l'année quelques événements à caractère social afin de créer du « lien » avec ses salariés (barbecues, petits déjeuners, séminaires organisés par certains services ou certaines entreprises, invitations au restaurant, etc.).

MARQUE EMPLOYEUR
BIEN ÊTRE ENSEMBLE

TOUJOURS PLUS D'AVANTAGES

- AUGMENTATION TICKET RESTO
- AUGMENTATION MUTUELLE
- AUGMENTATION PASS NAVIGO
- CRÉATION INTÉRESSEMENT ...

TOUJOURS PLUS DE COLLECTIF

- CLUB RUNNING REPAS INTER-ÉQUIPES
- JOURNÉE DES ENFANTS
- SANTA SECRET
- GALETTE DES ROIS
- SÉMINAIRE D'ENTREPRISE

MARQUE EMPLOYEUR

I LOVE MY JOB

EcoVadis Platinum 2024 Social = 90	Séminaire BBC
Salaire moyen +20% au dessus de la moyenne nationale	Journée des enfants
Salaire médian +25% au dessus de la moyenne nationale	Cooptation
Ticket restaurant Montant supérieur au maximum légal	Club de running
Pass Navigo Montant supérieur au maximum légal	Santa Secret
Participation + Intéressement + AGA	Galette des rois
	Déjeuner de l'été
	Déjeuner Inter équipe
	...

© BIGBEN

Bigben Connected a mené une enquête de satisfaction auprès de ses collaborateurs et a obtenu 90% de taux de satisfaction en août 2024.



- **Organisation du temps de travail**

La politique du Groupe est de permettre aux collaborateurs une certaine souplesse dans l'organisation de leur temps de travail tout en respectant chaque législation locale en vigueur :

- En France, les employés de la Société sont soumis au cadre légal des 35 heures de travail hebdomadaires. L'organisation du temps de travail est définie par un accord 35 heures, qui peut varier en fonction des départements et services de l'entreprise. Après la crise sanitaire, le Groupe a repensé son organisation du travail. Les habitudes de travail ont été complètement transformées, en particulier avec l'accélération du déploiement du télétravail pour tous les métiers sédentaires. En septembre 2020, les trois principales sociétés françaises du groupe, Nacon SA, Bigben Connected SAS et Bigben Interactive SA, ont mis en place une charte de télétravail (pour Bigben Interactive et Nacon) et un accord de télétravail (pour Bigben Connected). Ces initiatives permettent aux collaborateurs de choisir de travailler à distance un ou plusieurs jours par semaine. Le télétravail est également largement répandu dans toutes les autres sociétés du groupe.
- Au sein de Bigben Logistique, une modulation du temps de travail est mise en place conformément à l'accord susmentionné. Cette modulation comprend une période haute et une période basse, qui sont ajustées en fonction de l'activité de l'entreprise. Sur le site de Lauwin Planque, cette modulation se traduit par l'attribution de 9 jours de repos pendant la période basse, tandis que les heures de travail sont récupérées par l'augmentation de l'horaire de travail et le travail le samedi pendant la période haute. Pour les autres services au sein de Bigben Interactive et Bigben Connected, une durée hebdomadaire de travail basée sur l'horaire légal permet également l'attribution de jours de RTT.
- En Asie, aucune réglementation n'existe mais le groupe Bigben accorde entre 12 et 15 jours de vacances à ses salariés asiatiques, ainsi que des jours supplémentaires selon l'ancienneté.

1.3.1.1.1 Caractéristiques de l'effectif [S1-6]

Fin mars 2025, Bigben Interactive regroupe 1 404 collaborateurs contre 1 410 fin mars 2024.

EFFECTIF TOTAL	31/03/2025	31/03/2024	31/03/2023
Total	1 404	1 410	1 324

Une attention particulière est portée aux recrutements des nouveaux collaborateurs car ils représentent un atout pour l'entreprise dans un contexte de forte mutation de nos métiers.
L'exercice clos au 31 mars 2025 a vu l'embauche de 238 collaborateurs (dont 178 en CDI et 73 femmes) et le départ de 243 collaborateurs, dont 24 licenciements.

TYPE DE CONTRAT	2024/2025			2023/2024			2022/2023		
Mouvements de personnel du 1er avril au 31 mars	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total
Nombre d'embauches de CDI	48	130	178	71	186	257	55	186	241
Nombre d'embauches de CDD	15	18	33	18	35	53	25	42	67
Nombre d'embauches d'Apprentis/ Alternants	10	17	27	10	21	31	5	15	20
Nombre total d'embauches	73	165	238	99	242	341	85	243	328
Nombre de départs de CDI	53	140	193	52	150	202	51	137	188
Nombre de départs de CDD	15	16	31	8	24	32	18	22	40
Nombre de départs d'Apprentis/ Alternants	12	7	19	3	18	21	5	7	12
Nombre total de départs	80	163	243	63	192	255	74	166	240
Dont licenciements	10	14	24	16	59	75	7	6	13

Rotation des effectifs	18.4%	14.6%	15.6%	12.1%	13.0%	12.8%	19.0%	16.5%	17.1%
-------------------------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------

L'indicateur de rotation des effectifs globaux démontre un taux de "turnover" groupe s'élève à 15,6 % contre 12.8 % au 31 mars 2024.

TYPE D'EMPLOI	2024/2025		2023/2024		2022/2023	
Temps Plein	1 346	95.9%	1 340	95.0%	1 250	94.0%
Temps Partiel	58	4.1%	70	5.0%	74	6.0%
Total	1 404	100.0%	1 410	100.0%	1 324	100.0%

TYPE DE CONTRAT	2024/2025		2023/2024		2022/2023	
CDI	1 347	95.9%	1 322	93.8%	1 229	93.0%
CDD	22	1.6%	52	3.7%	60	5.0%
Apprentis/ Alternants	35	2.5%	36	2.6%	35	3.0%
Total	1 404	100.0%	1 410	100.0%	1 324	100.0%

Au cours de l'exercice 2024/2025, on dénombre 95.9% de l'effectif ayant un contrat de travail à temps complet, et 95.9% de l'effectif ayant un contrat de travail à durée indéterminée.
Le CDD peut être utilisé comme un outil de recrutement en vue de l'embauche ultérieure sous forme de CDI. L'apprentissage a également été valorisé sur 2025 et 2024 avec l'embauche de jeunes en alternance.

GENRE	2024/2025		2023/2024		2022/2023	
Femmes	381	27.1%	389	27.6%	351	27.0%
Hommes	1 023	72.9%	1 021	72.4%	973	73.0%
Total	1 404	100.0%	1 410	100.0%	1 324	100.0%

Le taux de féminisation diminue légèrement (27.1% au 31/03/25) du fait de la proportion importante des effectifs des studios de développement dans l'effectif total, structures dans lesquelles les métiers sont plus traditionnellement masculins, et ce malgré les efforts engagés par le Groupe pour favoriser le recrutement des femmes.

ZONES GEOGRAPHIQUES	2024/2025		2023/2024		2022/2023	
France	934	66.5%	950	67.4%	883	67.0%
Reste de l'Europe	208	14.8%	212	15.0%	247	19.0%
Amérique	88	6.3%	80	5.7%	76	6.0%
Océanie	133	9.5%	132	9.4%	84	6.0%
Asie	41	2.9%	36	2.6%	34	3.0%
Total	1 404	100.0%	1 410	100.0%	1 324	100.0%

Ainsi le Groupe est présent dans plus de 11 pays répartis sur plusieurs continents et cultive cette diversité culturelle nécessaire à la bonne compréhension des besoins de ses consommateurs et à une meilleure adaptation des produits aux différences culturelles.

Au 31 mars 2025 les filiales implantées hors du territoire français représentent environ 33 % de l'effectif total Groupe.

1.3.1.1.2 Rémunérations et évolutions [S1-16]

La politique de rémunération du Groupe vise à reconnaître les compétences, stimuler la créativité, encourager la performance des collaborateurs et fidéliser les talents.

Les évolutions de salaire se font principalement sur la base de négociations individuelles, en fonction de la progression des compétences et/ou des responsabilités des collaborateurs ou de leur implication dans des projets (notamment pour les studios de développement).

Les principaux objectifs de cette politique sont d'attirer, de fidéliser et de motiver les membres de l'équipe, tout en reconnaissant leurs contributions au développement de l'entreprise. Elle vise également à assurer une cohérence avec les orientations stratégiques et les objectifs financiers de l'organisation.

Sur le plan des principes fondamentaux, la politique veille au respect de l'équité interne ainsi qu'à l'égalité entre les femmes et les hommes. Elle s'inscrit aussi dans le strict respect de la législation du travail, des conventions collectives et des accords d'entreprise.

Chaque filiale du groupe adapte sa politique de rémunération en fonction du cadre réglementaire local. Dans les pays où les révisions salariales ne sont pas imposées par l'administration, des discussions sont engagées localement afin de déterminer les ajustements nécessaires.

Enfin, l'actionnariat salarié constitue un levier privilégié pour associer l'ensemble des collaborateurs à la réussite de l'entreprise, notamment à travers l'attribution récente d'actions gratuites conditionnées par la présence et la performance.

L'ensemble des entités du Groupe respectent leurs obligations sociales et fiscales sur les rémunérations versées et les avantages au personnel.

Rémunérations	2024/2025			2023/2024		
Du 1 ^{er} avril au 31 mars	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total
Rémunération Moyenne annuelle par employé (en euros)	51 348 €	56 299 €	54 956 €	48 805 €	54 990 €	53 287 €

Sur l'exercice 2024/25 l'écart de rémunération entre homme et femme est de 10%, en réduction par rapport à l'exercice précédent.

1.3.1.1.3 Représentants du personnel et dialogue social. [S1-2] [S1-8]

Les représentants du personnel et les comités d'entreprise sont de réels partenaires avec lesquels les directions des ressources humaines ont un dialogue constant.

Les accords collectifs signés dans les différentes sociétés du groupe couvrent des domaines tels que la rémunération et les avantages sociaux, le temps de travail, l'organisation du travail et le travail à distance.

Une charte (pour Bigben Interactive et Nacon) et un accord de mise en place du Télétravail (pour Bigben Connected) ont ainsi été rédigés afin d'instaurer et de cadrer cette pratique ouverte en 2020. L'ensemble de ces éléments ayant donné lieu à consultation et échange avec les Instances Représentatives du Personnel.

Le dialogue social est animé par les représentants du personnel dans les pays où cela est prévu par la législation.

En France, les ordonnances Macron ont créé le Comité social et économique (CSE), qui regroupe les délégués du personnel, le comité d'entreprise et le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail. Le CSE permet aux salariés de défendre leurs intérêts dans divers domaines de l'entreprise.

Les employés de Bigben Interactive, Bigben Logistics et Bigben Connected ont chacun leur propre CSE, qui est informé et consulté régulièrement. Des accords collectifs peuvent être négociés avec le CSE et le délégué syndical.

Depuis 2021, Bigben Interactive a nommé deux Référents Sécurité pour les questions d'hygiène, de sécurité et d'environnement. Le CSE de Bigben Interactive tient onze réunions par an, dont quatre sur la santé, la sécurité et les conditions de travail.

Chez Metronic France, des élections professionnelles ont eu lieu en mai 2023 pour instaurer un CSE composé de 6 élus, permettant ainsi des négociations sociales.

En Allemagne, les négociations entre employeurs et syndicats sont cruciales. Bigben GmbH organise deux réunions d'information et de consultation par an et signe des conventions collectives avec le syndicat VERDI

Les filiales du Bénélux, d'Espagne, d'Italie, d'Asie et des États-Unis n'ont pas de représentation syndicale en raison de leurs effectifs réduits, mais suivent la législation de leurs pays respectifs.

Le Groupe applique la réglementation collective inhérente à son activité, au-delà du droit du travail local, des accords nationaux et des accords de branches. En France, les sociétés Bigben Interactive, Bigben Connected et Nacon SA relèvent de la convention collective du Commerce de gros n° 0573. Les studios de développement relèvent quant à eux de la convention collective SYNTEC (bureaux d'études techniques, des cabinets d'ingénieurs-conseils et des sociétés de conseils) n° 3018.

Couverture par des accords collectifs	2024/2025
% de l'effectif couvert par une convention collective	76.92%
M de l'effectif ayant des représentants du personnel	62.61%

1.3.1.1.4 Formation [S1-13]

- **Politiques mises en œuvre en matière de formation**

Dans des métiers et secteurs où l'innovation permanente, l'avancée technologique et l'expertise sont clés, la formation, sous toutes ses formes, est naturellement au cœur des priorités.

La valeur d'une société réside en effet dans son capital humain et intellectuel. Le secteur d'activité sur lequel opère le Groupe est marqué par des mutations technologiques rapides et à ce titre, la formation constitue un enjeu important. Elle a pour objectif principal de garantir l'employabilité de tous les salariés et le développement de leur savoir-faire. Dans un tel secteur, il est essentiel que les collaborateurs maintiennent leurs connaissances à jour sur un marché en constante évolution. La politique de formation vise à concilier les besoins de l'entreprise avec les aspirations professionnelles du salarié, il s'agit d'un équilibre entre les besoins individuels exprimés à l'occasion des entretiens individuels annuels et les enjeux économiques de rentabilité.

Sa mise en œuvre se réalise au moyen d'actions individuelles mais également par des plans de formation collectifs. Les expressions des besoins de formation sont validées par le management en fonction de leur importance pour le développement de la société.

De plus, les collaborateurs français bénéficient depuis 2020 chez Bigben Connected, Nacon et Bigben Interactive ou au sein des studios, d'une évaluation de leurs besoins de formation lors des Entretiens Professionnels. Ces entretiens sont un temps fort pour chaque collaborateur : chaque manager fait le point sur la performance de ses équipes et contribue au développement de leurs compétences. Cette évaluation permet aussi de préparer les deux années à venir en termes d'objectifs et de plan individuel de développement.

Le Groupe a respecté le cadre défini par la réglementation en la matière, et mène une politique visant à favoriser l'adaptation des compétences des salariés aux perspectives d'évolution des métiers du Groupe.

Ainsi, les thèmes majeurs récurrents de la formation des salariés du Groupe sont des formations techniques en lien avec les domaines d'expertise des collaborateurs ou liées à la sécurité (notamment pour Bigben Logistics) ou des formations bureautiques et de développement personnel.

A noter le cas spécifique des studios de développement de jeux vidéo pour lesquels il existe très peu de formations adéquates spécialisées à leur industrie en France. Ces studios doivent souvent élaborer eux-mêmes leurs formations et, pour se faire, favorisent grandement les formations internes et les transferts de compétences intra entreprise.

Les collaborateurs sont par ailleurs conviés tout au long de l'année à participer à des formations, séminaires ou conférences dans leurs domaines de compétences par des partenaires (avocats, syndicat professionnel, CCI, banques, prestataires externes, conférence dans les écoles etc.).

- **Nombre total d'heures de formation**

En 2023/24, les dépenses consacrées à la formation ont représenté 0,23 % de la masse salariale. Ainsi, 280 collaborateurs ont bénéficié d'au moins une formation soit près de 33 % de l'effectif moyen du Groupe. Les efforts qui avaient été menés sur l'exercice précédent en matière de formation n'ont malheureusement pas pu être reconduit cette année.

Formation - Du 1 ^{er} avril au 31 mars	2024/2025	2023/2024	2022/2023
Dépenses de formations (en euros)	175 071 €	340 910 €	253 959 €
Nombre total de formations	784	2 290	344
Nombre total de salariés formés	280	472	256

% de la masse salariale consacrée à la formation	0.23%	0.58%	0.50%
Nombre de formations moyen par salarié	0.56	1.62	0.26
% de l'effectif ayant été formé	20%	33%	19%

Entretien annuel - Du 1 ^{er} avril au 31 mars	2024/2025	2023/2024	2022/2023
% des salariés ayant bénéficié d'un entretien annuel	76.35%	74.40%	71.40%

1.3.1.1.5 Salaires décents [S1-10]

Selon la base de données des salaires et revenus vitaux établie par l'institut de recherche Anker, 100% des salariés du groupe perçoivent un salaire décent.

1.3.1.1.6 Conditions de santé et de sécurité au travail [S1-14]

Il est à noter que les activités du Groupe génèrent un risque professionnel limité.

En France, les Sociétés Bigben Interactive et Bigben Connected continuent leur démarche de prévention des risques, passant notamment pour Bigben Interactive par la mise à jour d'un document unique d'évaluation des risques (DUERP) validé par le Comité social et économique (CSE), qui permet de définir, d'évaluer et d'analyser les risques auxquels les salariés pourraient être exposés. Par ailleurs, il est à noter que les activités des Sociétés génèrent des risques ne rentrant pas dans le cadre des critères de pénibilité, tels que définis par la loi.

NACON, créée au 2^{ème} semestre 2020, a adopté dans la continuité de la politique menée par le groupe BIGBEN une démarche de prévention des risques, passant notamment par la mise à jour d'un document unique validé par le CSE. En tant qu'éditeur de jeux et d'accessoires gaming, les risques pouvant être identifiés en matière de risques physiques sont liés à la nature de l'activité (activité sédentaire tertiaire) et liés aux déplacements professionnels (accidents de trajet). Ses studios français ont fait de même en mettant à jour chaque année, au besoin avec leur CSE, leur Document unique.

Le Groupe recherche également continuellement des innovations sur les équipements de son site logistique de Lauwin Planque afin d'améliorer les conditions de travail, et réduire les risques de Troubles Musculo-Squelettiques (TMS).

Une nouvelle chaîne de préparation logistique a été mise en place sur l'exercice 2023/2024. Elle permet de se focaliser sur le geste efficace, proposer des opérations simples, minimiser la marge d'erreur, et de créer un environnement de travail adapté. Cette solution logistique allie confort de travail et qualité des opérations de préparation des commandes.

Les salariés français des Sociétés Bigben Interactive, Bigben Connected et Nacon bénéficient régulièrement de formation en matière de sécurité, aussi bien afin de pouvoir faire face à un danger au travail (dans le cadre de la réglementation applicable), mais aussi afin de permettre aux volontaires d'être formés aux premiers secours et à la manipulation du matériel de lutte contre l'incendie. A ce titre, des formations aux premiers gestes de secours sont régulièrement organisées.

De nombreuses autres initiatives et obligations existent en local pour prévenir les risques de santé qui peuvent survenir :

- La filiale allemande Bigben GmbH est membre de l'association BAD qui est en charge de contrôler que toutes les conditions sont mises en place pour éviter les accidents du travail.

- En Belgique, la filiale est affiliée à CESI (Service externe de prévention et de protection au travail).
- En Italie, le document d'évaluation des risques a été établi et est régulièrement mis à jour.
- En Espagne, dans le domaine des risques professionnels la filiale suit la norme de la Loi 311995 du 8 novembre 1995 qui régule les risques professionnels sur le poste de travail et la surveillance de la santé des travailleurs. La compagnie a confié ce service à FREMAP.
- En Asie, la société respecte les règles du Occupational Safety and Health Council.
- En Australie, la société suit les principes du Australian Institute of Health & Safety.
- Aux USA, la société respecte les National and State Safety and Occupational Health regulations.

Le Groupe est attentif à la santé de ses collaborateurs. Grâce à la prévention menée par l'entreprise et son activité, l'entreprise ne constate généralement qu'un nombre limité, en fréquence et en gravité, d'accidents du travail.

Accidents - Du 1er avril au 31 mars	2024/2025	2023/2024	2022/2023
Nombre d'accidents du travail avec arrêt	4	4	2
Nombre d'accidents du travail sans arrêt	8	1	1
Nombre d'accidents de trajet	10	7	5
Taux de fréquence d'accidents du travail	1.9	1.7	1
Taux de gravité des accidents du travail	0.1	0.1	0

• Absentéisme

Le taux d'absentéisme progresse légèrement mais reste néanmoins à un niveau extrêmement bas (inf. à 3%)

Les congés sans solde comprennent les congés planifiés par de jeunes collaborateurs, ayant rejoint le Groupe au cours de l'exercice, et n'ayant pas acquis suffisamment de droits au moment où ils souhaitent prendre leurs congés.

Absentéisme – Du 1er avril au 31 mars	2024/2025	2023/2024	2022/2023
Nombre de congés maladie	8 333	6 989	6 488
Nombre de jours d'arrêt pour accidents du travail et de trajet	172	151	89
Nombre de congés sans solde	1 194	2 351	2099
Nombre total de jour d'absentéisme	9 699	9 491	8 676
Taux d'absentéisme	2.94%	2.86%	2.79%
Nombre de jour de congé maternité	617	1 055	1420
Nombre de jour de congé paternité/ parental	1 027	782	932

Les journées d'absence sont définies en jours ouvrés.

Accident du travail = Accident mortel ou non survenant au cours ou à cause du travail selon les pratiques locales. Les accidents de travail pris en compte sont ceux ayant été déclarés aux autorités compétentes et en cours de traitement par ces dernières.

Taux d'absentéisme basé sur l'effectif en fin de période et un nombre de jours ouvrés de 235 jours.

1.3.1.1.7 Diversité et lutte contre les discriminations [S1-9] [S1-12] [S1-17]

- **Egalité de traitement**

La diversité des profils au sein du Groupe est inhérente à la créativité et l'innovation dont l'entreprise a besoin afin de rester à la pointe de l'innovation et de la technologie. Le processus d'Édition d'un jeu vidéo, ou de développement d'Accessoires de jeux vidéo, de téléphonie ou de produits AudioVidéo innovants demande à des équipes venant d'horizons et de formations très diverses de collaborer ensemble. La diversité culturelle, la mixité des genres, la diversité des âges est source de créativité et aide les équipes à mieux comprendre les attentes des consommateurs et à répondre à leurs besoins partout dans le monde.

- **Pyramide des âges**

PYRAMIDE DES AGES	2024/2025		2023/2024	
<=30 ans	498	35%	542	38%
de 31 to 50 ans	747	53%	719	51%
> 50 ans	159	11%	149	11%
	1 404	100%	1 410	100%

La pyramide des âges reflète une jeunesse de ses collaborateurs en ligne avec la jeunesse de l'industrie des jeux vidéo et de la téléphonie mobile.

Incidents, plaintes et impacts sur les Droits de l'Homme		
Du 1er avril au 31 mars	2024/2025	2023/2024
Nombre d'incidents de discrimination	2	0
Nombre de plaintes déposées par les canaux pour que les employés puissent exprimer leurs préoccupations	2	2
Nombre de plaintes déposées auprès des points de contact nationaux pour les entreprises multinationales de l'OCDE	0	0
Montant (€) des amendes, pénalités et compensations pour dommages résultant de violations liées aux facteurs sociaux et aux droits de l'homme	0 €	0 €
Nombre de problèmes et d'incidents graves en matière de droits de l'homme liés à la propre main-d'œuvre	0	0
Nombre de problèmes et d'incidents graves en matière de droits de l'homme liés à la propre main-d'œuvre qui sont des cas de non-respect des Principes directeurs des Nations Unies et des Lignes directrices de l'OCDE pour les entreprises multinationales	0	0
Montant (€) des amendes, pénalités et compensations pour les problèmes et incidents graves en matière de droits de l'homme liés à la propre main-d'œuvre	0 €	0 €

- **Mesures en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes**

En termes de formation et de développement des compétences, les hommes et les femmes bénéficient du même niveau d'accessibilité.

Le Groupe veille par ailleurs à l'égalité de traitement entre les hommes et les femmes. Aucune différenciation n'est effectuée ni à l'embauche ni à la promotion professionnelle.

En termes de lutte contre les comportements sexistes, les salariés sont régulièrement sensibilisés sur ce sujet et le groupe sponsorise certains événements caritatifs en faveur de la lutte contre les violences sexistes et sexuelles.

Nombre de femmes par statut	2024/2025	2023/2024	2022/2023
Nombre de femmes top managers	5	4	5
Nombre de femmes managers	56	56	50
Nombre de femmes cadres	60	64	67
Nombre de femmes agents de maîtrise	50	52	43
Nombre de femmes employées	210	213	188
Total	381	389	353

% de femmes par statut	2024/2025	2023/2024	2022/2023
% de femmes top managers	13.89%	11.76%	12.50%
% de femmes managers	22.76%	23.24%	22.10%
% de femmes cadres	21.51%	21.69%	22.40%
% de femmes agents de maîtrise	31.06%	32.91%	28.60%
% de femmes employées	30.79%	31.23%	30.20%

Les Top Managers se définissent comme les membres du Comité de Direction du Groupe incluant les directeurs des filiales.

Un manager se définit comme une personne ayant des responsabilités importantes dans l'entreprise et étant responsable hiérarchiquement d'au moins une personne (incluant également les stagiaires non pris en compte dans les effectifs)

Un cadre se définit comme un salarié ayant des responsabilités importantes dans l'entreprise qu'il n'ait ou qu'il n'ait pas de collaborateurs sous sa hiérarchie.

Un agent de maîtrise se définit comme un salarié doté de responsabilités en termes d'encadrement d'une équipe, avec un niveau de responsabilité moindre que celui d'un cadre.

Le pourcentage de femmes à des fonctions de « Manager » se calcule en prenant en compte le prorata des femmes répertoriées en tant que « Top Manager » et « Manager » par rapport à la population totale de « Top Managers » et « Managers ».

Index égalité Hommes/Femmes

Les entreprises françaises d'au moins 50 salariés doivent depuis le 1er mars 2020 mesurer l'index d'égalité femmes-hommes défini par la loi « Avenir professionnel » du 5 septembre 2018.

Cet index a pour but de mesurer le positionnement de l'entreprise en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes selon les 4 indicateurs (pour les entreprises de moins de 250 salariés) définis par le gouvernement :

- L'écart de rémunération femmes hommes ;
- L'écart de répartition des augmentations individuelles ;
- Le pourcentage de salariées augmentées à leur retour de congé de maternité ;
- Le nombre de personnes du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations.

La moyenne obtenue par les entités du groupe est de 90% en 2024, résultat qui vient confirmer les engagements du Groupe en matière d'égalité professionnelle.

Conscient de l'importance que représente la mixité professionnelle, facteur d'enrichissement collectif, d'équilibre social et d'efficacité économique, le Groupe s'engage à garantir une égalité des chances et de traitement des salariés quel que soit leur sexe et envisage de poursuivre ses efforts en la matière dans les années à venir.

Le Conseil d'Administration du 25 Avril 2022 de la filiale Nacon a décidé d'intégrer un critère visant à la lutte contre les discriminations dans le déclenchement de la rémunération variable du Directeur

général délégué. Ce critère est basé sur l'index d'égalité Hommes/Femmes défini par la loi « Avenir professionnel » du 5 septembre 2018.

La filiale NACON est également signataire de la Charte de promotion de la diversité corédigée par le SNJV, la DGE, le CNC et le SELL, visant à encourager la diversité au sein des équipes et à porter les valeurs de mixité et d'égalité dans l'entreprise. NACON s'est ainsi notamment engagé à :

- Contribuer à mesurer les efforts de diversité
- Garantir une égalité de traitement dans l'entreprise
- Agir en matière de prévention des comportements discriminatoires, du harcèlement et de toute forme de violence
- Œuvrer à une meilleure promotion des métiers du jeu vidéo auprès du jeune public.

○ **Mesures en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées**

Le groupe Bigben emploie 21 salariés en situation de handicap.

Emploi de personnes en situation de handicap	2024/2025	2023/2024	2022/2023
Nombre de personnes	21	20	18
Taux d'emploi	1.50%	1.42%	1.40%

La société Bigben Interactive a mis en place il y a de nombreuses années le recyclage de ses déchets avec pour partenaire la société Elise qui emploie du personnel en réinsertion et/ou handicapé.

A noter également la démarche de Bigben Interactive SA qui avait initié dès 2017 un partenariat avec *Game Lover*, une association sous l'égide des *Papillons Blancs* de la Région Hauts de France qui regroupe des personnes en situation de handicap éditant un blog d'information sur le jeu vidéo. L'objectif de la collaboration était de prendre en considération une série de déficiences (visuelles, psychomotrices, cognitives, psychiques, mauvaise perception de la 3D, autisme, etc.) auxquelles pouvaient être confrontés certains joueurs de jeux vidéo souffrant de handicaps afin de trouver des moyens pour leur faciliter l'accessibilité aux jeux vidéo. Ce partenariat a permis d'initier la sensibilisation aux problématiques d'accessibilité des personnes déficientes moteurs et cérébrales aux jeux-vidéo et de mettre en place une démarche, désormais intégrée dans le cahier des charges Nacón, afin que les développeurs puissent autant que possible prendre en compte ces contraintes lors des phases de développement.

Les problématiques d'accessibilité sont également au cœur des priorités des nouveaux studios acquis par le Groupe et sont, en tant que telles, régulièrement à l'agenda de leurs réunions.

A noter la nomination dans la catégorie "Meilleure accessibilité" de la cérémonie des Pégases 2023 (événement organisé par l'Académie des arts et techniques du jeu vidéo qui décore les meilleurs jeux vidéo de l'année) du jeu "Steelrising" développé par le studio Spiders. Cette catégorie récompense un jeu vidéo qui se distingue dans sa conception de manière à ce que toute personne qui souhaite jouer puisse le faire.

Enfin, la filiale Bigben Connected a lancé en mars 2021 son projet « d'accord Handicap », dûment approuvé à l'unanimité par son CSE qui vise à favoriser l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap. Une formation sera dispensée à l'avenir aux managers afin de les sensibiliser et de les aider dans le recrutement de personnes en situation de handicap notamment sur des postes administratifs. L'objectif étant de mettre en avant les critères de compétences et l'expertise métier comme critère premier de sélection afin d'éviter toute focalisation sur le handicap.

1.3.2 ESRS S2 – Travailleurs de la chaîne de valeur

Les IROs identifiés pour le thème des travailleurs de la chaîne de valeur sont :

Sujet	Type d'IRO	Localisation dans la chaîne de valeur	Horizon temporel	Description
Conditions de travail	I _N	Amont Aval (logistique)	CT	• L'entreprise ne garantit pas le respect des conditions de travail dans sa chaîne de valeur
Autres droits du travail	I _N	Amont	CT	• Il est possible qu'il y ait atteinte aux droits humains (travail des enfants, travail forcé) en amont de la chaîne de valeur (rang 2 et +). Les contrôles s'arrêtent au niveau n-1. <i>Il y a par exemple des enfants qui travaillent dans des conditions dangereuses dans les mines de cobalt en RDC.</i>

1.3.2.1 Politiques relatives aux travailleurs de la chaîne de valeur [S2-1]

- **Politique d'achat et prise en compte des aspects « RSE » lors des négociations avec les fournisseurs et sous-traitants**

La politique RSE du groupe BIGBEN répond à une ambition claire : « faire du groupe un créateur de valeurs pour chacune de ses parties prenantes ». Cette vision s'articule autour de deux grands engagements :

- Exercer nos activités de façon toujours plus responsable en intégrant la RSE.
- Être un acteur investi en faveur d'une performance durable partagée.

La démarche d'achats responsables du groupe BIGBEN contribue fortement à l'atteinte de son ambition : intégrer les enjeux de la RSE dans les produits achetés, conçus et commercialisés par le groupe. En respectant les principes d'équité de traitement des prestataires, de transparence et d'indépendance vis-à-vis des prestataires, et les orientations définies par le groupe dans le domaine de la RSE.

○ Choix des sous-traitants usines

Le Groupe a recours à la sous-traitance dans le cadre de la production de tous ses produits.

Le groupe BIGBEN souhaite associer ses partenaires à une démarche de progrès commune, afin d'identifier les points faibles de la chaîne de production et les évolutions souhaitables en matière de protection de l'environnement, des Droits de l'Homme et des conditions de travail.

C'est pourquoi, dans le prolongement de la politique d'achat responsable initiée par sa filiale Bigben Connected, le groupe a mis en place une charte d'achats responsables qui engage ses partenaires à mettre en place des actions visant à promouvoir une plus grande responsabilité sociale et environnementale.

A travers cette Charte, les usines signataires se sont engagées à dresser chaque année un bilan des actions de progrès qu'elle aura entreprises.

Cette charte d'achat fournisseur a été signée par 100% des usines partenaires du groupe.

En outre, Bigben Hong Kong et Nacon Hong Kong réalisent des audits dans toutes leurs usines partenaires en Asie pour garantir le respect de leur responsabilité sociétale. Depuis le 1^{er} avril 2017, un audit social a été ajouté à l'audit qualité.

Les usines font également l'objet de certifications externes sociales et environnementales, dont le détail est présenté en section 6.3.2.4.

○ **Choix des prestataires de transport**

Le Groupe est attentif aux actions mises en œuvre par ses partenaires transporteurs et s'entoure d'acteurs dont la diminution des émissions CO₂ et leur contribution au développement durable tout comme leur responsabilité sociale constituent une priorité.

Le Groupe n'avait jusqu'ici pas pour habitude de sélectionner ses transporteurs sur des critères basés sur les gaz à effet de serre (GES) de scope 3 (« émissions de GES qui ne sont pas liées directement à la fabrication du produit, mais à d'autres étapes du cycle de vie du produit - approvisionnement, transport, etc. »). Il a entrepris d'évaluer la consommation énergétique liée au transport des produits du Groupe à compter de l'exercice 2020/21 selon des informations fournies par les principaux transporteurs et extrapolées sur l'ensemble du Groupe (cf section 5.3.9.2).

Les 2 premiers transporteurs du Groupe, que sont respectivement Clasquin et Sogetra (filiale du groupe Bolloré Logistics) ont obtenu respectivement en 2024 les notes EcoVadis de 81/100 et de 81/100, et font ainsi partie des 1% des entreprises les mieux notées de leur secteur.

• **Actions en faveur des Droits de l'Homme Promotion et respect de dispositions des conventions fondamentales de l'OIT.**

A noter le travail important effectué par une filiale majeure Bigben Connected SAS sur le sujet :

- Depuis octobre 2016, Bigben Connected SAS ainsi que toutes les autres filiales du Groupe Bigben est au bénéfice de l'adhésion du groupe au Global Compact des Nations Unies, soutenant ainsi les dix principes concernant les droits de l'Homme, des normes internationales du travail, la protection de l'environnement et la lutte contre la corruption. Bigben Connected SAS a fait part de son engagement auprès des parties prenantes par le biais de sa « Charte d'achats responsables ». L'adhésion au Global Compact a été renouvelée en 2021 et 2022.
- Bigben Connected SAS a ainsi obtenu une Notation Ecovadis de **90/100** pour son volet « Social et Droits Humains et une médaille platinum en 2024/2025.

D'autres filiales majeures promeuvent également des valeurs d'éthique :

Dans sa démarche RSE, METRONIC est ainsi associé au programme international **AMFORI BSCI** et s'assure que ses partenaires suivent un code de conduite éthique, dans le respect des Droits de l'Homme, des Droits du Travail et de l'environnement.

Pour plus d'information sur AMFORI BSCI : se référer au site www.amfori.org.

Le Groupe respecte les dispositions :

✓ **Respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective**

Le Groupe respecte la liberté d'association et le droit à la négociation collective (Cf. § 4.3).

✓ **Elimination des discriminations en matière d'emploi et de profession**

Le Groupe réunit des collaborateurs talentueux venant d'horizons et de profils différents (Cf. § 4.6.3). Par ses recrutements de profils variés, le Groupe s'efforce ainsi de lutter contre la discrimination sous toutes ses formes.

✓ **Elimination du travail forcé ou obligatoire**

Le Groupe s'engage à respecter les conventions de l'Organisation Internationale du Travail et notamment à ne pas recourir à de la main d'œuvre forcée et est attentive à ce que ses sous-traitants en Asie du Sud Est respectent eux-mêmes ces obligations.

✓ **Abolition effective du travail des enfants**

Le Groupe s'engage à respecter la Convention des Nations Unies sur les droits de l'enfant et les Conventions de l'Organisation Internationale du Travail et notamment à ne pas recourir à de la main d'œuvre infantile et est attentif à ce que ses sous-traitants en Asie du Sud Est respectent eux-mêmes ces obligations. De ce fait, le Groupe respecte pleinement les règles du « HK Labour Law » et les « Employment of Children Regulations ».

Il est intéressant de noter qu'en sus des audits sociaux menés par Bigben Hong Kong (Cf. § 6.2.2), nos inspecteurs qualité, qui sont présents tous les jours dans les usines, doivent reporter immédiatement auprès du responsable du département qualité de Bigben Hong Kong et Nacon Hong Kong s'ils suspectent que des enfants travaillent dans une usine. Le Groupe est très vigilant sur ce point et n'a eu aucun cas de travail forcé ou obligé d'enfants répertorié au cours de l'année écoulée.

1.3.2.2 Processus d'engagement avec les travailleurs de la chaîne de valeur au sujet des impacts [S2-2]

L'écoute des besoins des travailleurs de notre chaîne de valeur est essentielle pour accompagner nos fournisseurs vers des pratiques plus responsables. Cette approche permet à BIGBEN d'ajuster ses méthodes de contrôle en se concentrant sur les enjeux prioritaires tels que des conditions de travail sûres et agréables, ainsi qu'une rémunération équitable.

Des audits sociaux réguliers permettent de recueillir et écouter les points de vue des travailleurs de la chaîne de valeur et influence directement la stratégie et les pratiques d'approvisionnement du groupe.

Enfin, notre système d'alerte offre un canal confidentiel permettant aux employés et à toutes les parties prenantes externes de signaler toute infraction au code de conduite, aux lois en vigueur ou toute action portant atteinte au respect des personnes.

1.3.2.3 Processus pour remédier aux impacts négatifs et canaux permettant aux travailleurs de la chaîne de valeur de faire part de leurs préoccupations [S2-3]

Notre approche des affaires repose sur des principes de transparence et d'éthique, tels que décrits dans notre code de conduite anticorruption. La charte des achats responsables met en avant l'engagement du groupe à promouvoir des impacts positifs et à traiter les impacts négatifs potentiels pour les travailleurs de notre chaîne de valeur.

1.3.2.4 Mesures à prendre en cas d'impacts matériels sur les travailleurs de la chaîne de valeur sur les travailleurs de la chaîne de valeur, et approches pour gérer les risques matériels et saisir des opportunités matérielles liées aux travailleurs de la chaîne de valeur, ainsi que l'efficacité de ces actions [S2-4]

La plupart des usines de fabrication des produits Bigben sont certifiées ISO 9001 garant du processus «Système de management de la qualité», d'autres sont certifiées SA8000, standard de responsabilité sociétale qui défend des conditions de travail décentes, ou d'autres encore, à défaut du SA8000, possède le BSCI (« Business Social Compliance Initiative »/« initiative de conformité sociale en entreprise ») : il s'agit d'une initiative menée par des entreprises qui se sont engagées à améliorer les conditions de travail dans leurs chaînes d'approvisionnement internationales). D'autres usines sont accréditées SMETA (Sedex Members Ethical Trade Audit), l'un des formats d'audit éthique. A noter que toutes les usines partenaires de Bigben Connected sont certifiées SA8000, ou à défaut du SA8000, possède le BSCI.

Au 31 mars 2025, coté Audio Vidéo / Telco 14 des 30 premières usines de production partenaires sont certifiées ISO 14001 et la totalité est signataire de la charte. Par ailleurs, des audits internes sont réalisés de manière régulière pour chacune de ces usines de production.

Coté Gaming, Le détail par partenaire (représentant plus de 80% de l'activité accessoires) est le suivant :

CERTIFICATIONS ET NOTES OBTENUES	Audits externes				Audits internes	
	CSR	EMS-ISO14001	QMS - ISO9001	ISO 45001	CSR	QMS
Usine 1	RBA	X	X	X	91.1	92
Usine 2	SA8000	X	X	X	90.4	92
Usine 3	RBA	X	X	X	87.8	87

1.3.3 ESRS S3 – Communautés affectées

La thématique S3 Communautés affectées ressort comme non matérielle à l'issue de l'analyse de double matérialité.

Intégration territoriale

- **En matière d'emploi et de développement régional**

Le Groupe contribue au développement de l'emploi local principalement par la création d'emplois du fait du faible recours à la sous-traitance et au choix de l'implantation de son siège et de son entrepôt logistique dans la Région « Hauts de France » (Nord-Pas-de-Calais-Picardie).

Le Groupe a également à cœur de « faire vivre le tissu local » par l'intermédiaire des prestations de services auxquelles il a recours.

- ✓ Ainsi Bigben Interactive SA, Bigben Connected et Nacon SA privilégient des fournisseurs locaux pour
 - Leurs prestations marketing d'impression, de photographie, de booking de lieux pour les prises de vues, de booking de models, de commandes de polos flockés
 - Les prestations événementielles, ainsi que les fournitures de stands, mobiliers (ex : meuble *Force Glass™*), PSVs de comptoirs, ou l'animation du blog des tendances mobiles « SmartAddict ».
 - Le sourcing de certains de ses produits (sprays antibactériens...)
 - Leurs fournitures et matériels informatiques auprès du fournisseur local parisien « La Maison de la Micro »
 - Leurs prestations d'hébergement de serveurs qui sont procurées par la société OVH, qui, basée à Roubaix, est également un acteur réputé pour son engagement éco-responsable et écologique.
 - et toute autre prestation effectuée dans le cadre d'une relation qualité/prix compétitive

Les efforts se sont poursuivis sur l'exercice 2022/23 avec en particulier, l'obtention en septembre 2021 par Bigben Connected de la certification officielle "**Origine France Garantie**" pour la gamme FORCE CASE, ainsi que pour le premier chargeur de téléphone FORCE POWER en mars 2025.

Le Groupe est engagé depuis plusieurs années dans une démarche volontariste en matière d'insertion professionnelle des jeunes, à ce titre, une politique de recours à l'apprentissage, aux contrats de professionnalisation et aux stages a été développée depuis plusieurs années par les filiales françaises.

En outre, ces filiales françaises ont renouvelé leur engagement dans plusieurs actions menées spécifiquement en direction des étudiants et jeunes diplômés, notamment :

Pour Nacon SA

De nombreux partenariats existent entre les équipes « Edition Gaming » du siège de Lesquin, les studios et les écoles Rubika (SupInfoGame et ISD), le CNAM – ENJMIN, l'ECV Bordeaux, Pole III D, IIEM (en partenariat avec les studios Cyanide), l'IIM, l'ICAN, Isart digital :

- Les patrons et cadres des studios du groupe Nacon interviennent régulièrement dans ces écoles
- De nombreux projets d'étude en design et développement ont également été menés avec les étudiants de l'ISD lors des 10 dernières années (projets de simulateurs, projet « made for Iphone controllers », etc.)

De nombreux partenariats existent également entre et le département PAO et diverses écoles : Ecole de communication Esupcom de Lille, ISCOM, Aston Lille ou l'IAE.

Ces opérations illustrent la volonté du Groupe d'attirer et de recruter les talents en les sensibilisant dès aux enjeux et responsabilités du secteur professionnel de nos filiales et à la réalité de ses métiers.

- **Sur les populations riveraines ou locales**

Du fait de son activité de distribution, BIGBEN n'est pas directement concerné par les incidences sur la population riveraine et locales.

- **Conditions du dialogue avec les parties prenantes (communauté, associations, institutions sociales)**

Le Groupe n'a pas mis en place de politique particulière.

Néanmoins, les initiatives engagées dès 2018/19 par le Groupe reflètent l'engagement pris par celui-ci. En effet, les actions de partenariat qu'elles soient réalisées de concert avec les établissements scolaires locaux, les associations ou les institutions gouvernementales, ont en commun leur investissement dans l'apprentissage des compétences liées aux nouvelles technologies et à l'univers du jeu vidéo, de l'AudioVidéo ou de la Téléphonie.

En particulier, les partenariats dans notre métier d'Edition sont nombreux :

Au niveau National :

- Nacon est membre de divers syndicats du jeu vidéo et peut ainsi représenter ponctuellement l'industrie du jeu vidéo, notamment lors de conférences, en expliquant les mécanismes concourant à la création, au développement et à l'édition des jeux vidéo :
 - o Nacon est membre du syndicat professionnel de l'industrie du jeu vidéo SELL.
 - o La Directrice générale du studio Spiders est présidente au Conseil d'Administration du SNJV (Syndicat National du Jeu vidéo)

Au niveau Régional :

- Notre Directeur de l'Edition a été le président fondateur de l'association « Game Industry North » (GAME IN) pendant quatre ans et reste toujours un membre actif pour cette association qui regroupe aujourd'hui une trentaine d'entreprises régionales de la filière de jeux vidéo et qui organise de nombreuses conférences sur des thèmes divers et variés.

Il est devenu également en 2021 membre du Comité Métropolitain du Numérique sous le patronage d'Akim Oural (Conseiller Métropolitain Délégué à l'Innovation et au Numérique)

En 2021, il s'est également engagé avec *Capital Games*, une association professionnelle régionale de la filière Jeux-vidéo en Ile de France qui compte en son sein 150 à 160 entreprises partenaires qui interviennent dans le cadre d'un dispositif de mentorat

- Nacon accueille des délégations de start-ups afin qu'elles puissent présenter leurs produits voire se créer un réseau d'affaires.

Les filiales étrangères sont également investies dans leurs communautés :

- Bigben Benelux adhère à l'organisation L'Union Belge des Annonceurs (UBA)
- Bigben Italia fait partie d'IDEA (Italian Interactive Digital Entertainment Association) ex-AESVI (association des éditeurs et développeurs italiens de jeux vidéo) et s'est associé en 2021 à CONFINDUSTRIA (Confédération générale de l'industrie italienne), qui est la principale organisation représentative des entreprises italiennes de fabrication et de services
- Le studio Raceward est associé à IIDEA, Assolombarda et Confcommercio pour soutenir le jeu vidéo en Lombardia.
- Nacon est également membre du syndicat américain ESA ainsi que du syndicat anglais UKIE et du syndicat australien (par le biais du studio nouvellement acquis Big Ant) ainsi que d'associations au Québec (dont la Guilde du jeu vidéo du Québec).

- **Partenariats ou mécénats**

La plupart des actions de mécénat menées par les filiales sont décentralisées. Elles visent principalement au développement du bien-être de populations défavorisées ou des communautés locales :

- En soutien d'une cause d'intérêt général, la société française Bigben Connected a fait le don en nature de produits au bénéfice des Compagnons de l'espoir (Emmaüs).
- Le studio Spiders a monté au printemps 2020 avec différents acteurs du jeu vidéo et l'association « Loisirs Numériques », le dispositif « la Bourse Jeux Vidéo » qui a pour vocation d'accompagner financièrement et de mentorer des étudiants qui n'ont pas les moyens socio-économiques d'effectuer des études (très coûteuses) de jeu vidéo. La « Bourse Jeux Vidéo » propose ainsi un financement total des frais d'inscriptions, des frais scolaires et du matériel informatique des étudiant(e)s sélectionné(e)s, ainsi qu'une aide au logement et aux transports et un accompagnement par des mentors professionnels. Spiders fait depuis un don annuel à l'association par an pour soutenir dans la durée cette initiative. D'autres studios du Groupe ont rejoint cette bourse et 5 étudiants sélectionnés ont pu en profiter en 2021/22.
- *Le studio Ishtar est sponsor d'un événement caritatif en faveur de la lutte contre les violences sexistes et sexuelles*

1.3.4 ESRS S4 – Consommateurs

Les IROs identifiés pour le thème des consommateurs sont :

Sujet	Type d'IRO	Localisation dans la chaîne de valeur	Horizon temporel	Description
Accès à l'information	Ip	Aval	CT	• L'entreprise communique de façon transparente sur ses produits à destination de ses consommateurs, et va au-delà des obligations réglementaires en incluant par exemple des informations sur l'empreinte carbone.
Santé et sécurité des consommateurs	IN	Aval	CT	• L'entreprise pourrait, par ses produits affecter la santé et la sécurité de ses consommateurs, en particulier les jeux vidéos, du fait des risques d'addiction. (point spécifique à l'entité NACON)

1.3.4.1 Politiques relatives aux consommateurs et utilisateurs finaux[S4-1], processus d'interaction [S4-2] et actions menées[S4-4]

- **Incidences liées aux informations sur les consommateurs et/ou les utilisateurs finaux**
 - Protection des données privées

Afin de réduire les risques associés à la collecte de données personnelles des donneurs d'ordres et de leurs clients, le Groupe a renforcé ses processus et outils, en conformité avec le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD). Cette conformité repose sur l'élaboration d'une politique globale et stratégique de gestion des données personnelles, basée sur le principe de

minimisation de la collecte des données, avec des finalités déterminées et légitimes. Un personnel dédié est mobilisé pour traiter les questions relatives au droit à la vie privée et au respect du RGPD.

De plus, une attention particulière est portée à la sécurité des systèmes d'information, par lesquels transitent les données personnelles.

- Service après-vente

Un service après-vente est en place afin d'assister les consommateurs finaux dans l'utilisation des produits et de recueillir leurs remarques. Ces observations sont rigoureusement consignées puis prises en compte par le service développement afin d'augmenter sans cesse la satisfaction du consommateur.

- **Santé et sécurité des consommateurs**

Pour assurer la sécurité de ses produits, BIGBEN dispose dans les usines sous-traitantes d'une organisation et de processus exigeants. Le groupe mobilise des équipes dédiées au suivi et à la mise en œuvre des normes, des réglementations et des règles internes.

La sécurité est prise en compte dès la conception des produits : un produit doit répondre aux exigences nationales sur la sécurité du marché auquel il est destiné et également à des exigences internationales. De ce fait, les produits excèdent souvent les exigences locales sur la sécurité.

Avant la mise sur le marché, tous les produits doivent réussir un programme complet de qualification sur la sécurité des produits. Ces tests permettent d'évaluer les risques potentiels : physiques, chimiques et d'inflammabilité. Tous nos produits sont ainsi conformes aux exigences de la Communauté Européenne, tout comme aux dispositions légales et réglementaires, et sont vérifiés par des laboratoires d'essais indépendants, à dimension internationale et dont la notoriété en termes de sérieux et de compétence n'est plus à démontrer.

BIGBEN respecte scrupuleusement les normes en vigueur qui couvrent la sécurité électrique et d'utilisation de ses produits, et se conforme aux directives ROHS (Restriction sur l'usage de certaines substances dangereuses), DEEE (Déchets d'équipement électriques et électroniques) et au règlement REACH (Système d'enregistrement, d'évaluation et d'autorisation des substances chimiques) pour les produits concernés.

En ce qui concerne son métier Gaming, le Groupe s'engage dans la santé et la sécurité de ses consommateurs par l'intermédiaire des syndicats professionnels de l'industrie du jeu vidéo tel que le SELL en France.

Les équipes « software » travaillent en étroite relation avec les organismes de notation et de protection des consommateurs, dont les plus importants sont :

- PEGI (Pan European Game Information) pour l'Europe ;
- ESRB (Entertainment Software Rating Board) pour les États-Unis ;
- OFLC (Office of Film and Literature Classification) ou COB pour l'Australie ;
- USK (Unterhaltungssoftware Selbstkontrolle – en français, Auto-contrôle des logiciels de divertissement) pour l'Allemagne ;
- CERO (Computer Entertainment Rating Organization) pour le Japon.

Ces organismes permettent d'informer les consommateurs de la nature des produits et de l'âge recommandé pour les utiliser en établissant des systèmes de classification par âge destinés à garantir un étiquetage clair des contenus des jeux vidéo par classe d'âge en fonction du contenu.

Chaque organisme est indépendant et fonctionne de façon différente.

D'autre part, en France les produits contiennent, conformément au décret du 23 avril 1996, un avertissement sur les risques d'épilepsie.

1.3.4.2 Procédures visant à remédier aux impacts négatifs et canaux permettant aux consommateurs et utilisateurs finaux de faire part de leurs préoccupations [S4-3]

Si un client constatait un risque par rapport à nos produits, divers modes de contact du service clients sont à sa disposition :

- Par téléphone en utilisant les numéros de téléphone proposés selon les pays
- Par mail, à l'adresse de notre service consommateur : support.fr@nacongaming.com
- Via les sites web des marques :
www.force-mobility.fr/contact/,
www.bigbenconnected.fr/contactez-nous/
www.bigben.fr/support/
- Àuprès de nos distributeurs

A ce jour le groupe n'a pas connaissance de telle constatation et aucun produit commercialisé n'a fait l'objet d'un rappel pour cause de risque pour le consommateur.

1.3.4.3 Objectifs fixés pour gérer les incidences [S4-5]

Le groupe BIGBEN attache une importance primordiale à la sécurité et à l'information des consommateurs de ses produits, même si l'entreprise ne s'est pas fixé d'objectifs quantifiables sur ces aspects.

1.4 INFORMATIONS EN MATIERE DE GOUVERNANCE

Les IROs identifiés pour le thème de la conduite des affaires sont :

Sujet	Type d'IRO	Localisation dans la chaîne de valeur	Horizon temporel	Description
Gestion des relations avec les fournisseurs	R	amont	MT	Risque de défaillance des fournisseurs de rang 1 pouvant entraîner une rupture de l'approvisionnement de certains produits

1.4.1 Politique de conduite des affaires et de culture d'entreprise [G1-1]

BIGBEN rappelle l'obligation de loyauté dans les contrats de travail et souligne l'importance de ce principe au moment de l'embauche des nouveaux salariés.

Les procédures anti-corruption mises en place par le Groupe prennent plusieurs formes :

- Le Groupe a communiqué en 2016 une procédure « anti-Fraude » à toutes ses filiales et les a formées aux moyens de contrer toute tentative de fraude externe ; une mise à jour annuelle de cette procédure est renvoyée à toutes ses filiales.
- La Trésorière Groupe a également accès aux positions bancaires journalières des filiales
- Bigben considère également que la sécurisation des paiements et le contrôle strict des inventaires des produits permettent de prévenir les tentatives de corruption en interne.
- Des mentions concernant le devoir de loyauté sont indiquées dans les contrats de travail.

1.4.2 Gestion des relations avec les fournisseurs [G1-2]

- Lors de la sélection d'un nouveau sous-traitant important, l'usage est de mettre en place soit des procédures d'appels d'offres nécessitant plusieurs niveaux d'approbation pour leur validation soit d'obtenir a minima trois offres fournisseurs
- Il est également intéressant de noter que les filiales d'Asie font signer un formulaire « Gift and Gratuities » à leurs fournisseurs (y compris leurs usines partenaires) stipulant le fait que Bigben n'acceptera aucun cadeau ou aucune gratuité.

Le Groupe BIGBEN est depuis soumis à la loi française SAPIN II – volet anti-corruption. En accord avec les 8 mesures préconisées par l'Agence française Anti-corruption (AFA), les mesures suivantes ont ainsi été décidées et déployées courant 2020/21 et 2021/22 au sein du Groupe et de ses filiales françaises et étrangères dans le respect imposé par la réglementation française et continueront à être déployées au sein des nouvelles filiales à l'avenir :

- Cartographie des risques anti-corruption
- Adoption d'un code de conduite anti-corruption intégré au Règlement intérieur
- Mise en place d'un dispositif d'alerte type « lanceur d'alerte/whistleblower »

ALERTE(S) RECUE(S)	31/03/2025	31/03/2024	31/03/2023
Nombre d'alerte(s) reçue(s)	0	0	0

- Mise en place de procédures d'évaluation des partenaires
- Mise en place de procédures de contrôles comptables et d'un dispositif de contrôle et d'évaluation interne anti-corruption
- Déploiement d'un module de formations « anti-corruption » appuyées sur des diapositives compréhensibles à destination des salariés concernés de toutes les filiales du Groupe.

Le groupe a également mis en place au cours de l'exercice 2022/23 une chartre d'achats responsables qui engage les partenaires du groupe à mettre en place des actions visant à promouvoir une plus grande responsabilité environnementale et à se rapprocher des meilleures pratiques de la profession, notamment en termes de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Cette chartre d'achats responsables a été signée par l'ensemble des usines partenaires du groupe.

1.4.3 Pratique de paiement [G1-6]

En France, la Loi de Modernisation de l'Économie (LME), promulguée le 4 août 2008, vise à stimuler la croissance économique des petites et moyennes entreprises (PME). L'un des aspects clés de cette loi concerne la réduction des délais de paiement entre entreprises, afin d'améliorer la gestion de la trésorerie des PME et de renforcer les relations client-fournisseur. Par défaut, le délai de paiement entre professionnels est fixé à 30 jours mais les parties peuvent convenir d'un délai de paiement plus long, ne pouvant toutefois excéder 60 jours calendaires à partir de la date d'émission de la facture.

Les délais de paiement standards par catégorie de fournisseurs sont les suivants :

Délais de paiement	Nombre de jours moyen
Marchandises	60
Prestations de service	60
Transports	30

Le délai moyen pour le paiement des fournisseurs pour l'ensemble des sociétés du groupe a été de 50 jours en 2024/25.

Aucune procédure judiciaire n'est en cours pour des retards de paiement.

1.4.4 Les actions engagées pour la prévention de l'évasion fiscale et leurs résultats

L'évasion fiscale n'a pas été identifiée par le Groupe BIGBEN comme un risque significatif.

Chacune des filiales du Groupe BIGBEN respecte ainsi les réglementations fiscales de son pays.

Le Groupe, en matière de prix de transfert, s'assure d'être en conformité avec les principes BEPS de l'OCDE, et dispose ainsi d'une documentation complète (« master file » et « local files ») lui permettant de justifier du caractère de pleine concurrence de ses transactions intra-groupe et de leur régularité fiscale.

1.4.5 Lien Nation-Armée

Le groupe n'a pas mené d'action particulière visant à promouvoir le lien Nation-armée et à soutenir l'engagement dans les réserves.

1.5 ANNEXES

1.5.1 Liste des exigences de publication auxquelles l'entreprise s'est conformée selon les résultats de l'évaluation de l'importance.

Informations environnementales		Publication
ESRS E1 - Changement climatique	DR E1-1 : Plan de transition pour l'atténuation du changement climatique	OUI
	DR E1-2 : Politiques relatives à l'atténuation et à l'adaptation au changement climatique	OUI
	DR E1-3 : Actions et ressources liées aux politiques mises en place en lien avec le changement climatique	OUI
	DR E1-4 : Objectifs liés à l'atténuation et à l'adaptation au changement climatique	OUI
	DR E1-5 : Consommation d'énergie et mix énergétique	OUI
	DR E1-6 : Émissions brutes de GES des scopes 1, 2, 3 et total des GES	OUI
	DR E1-7 : Les absorptions de GES et les projets d'atténuation des GES financés grâce aux crédits carbone	OUI
	DR E1-8 : Tarification interne du carbone	OUI
	DR E1-9 : Effets financiers anticipés des risques physiques et de transition et des opportunités potentielles liées au climat	NON
ESRS E2 - Pollution	DR E2-1 : Politiques relatives à la pollution	NON
	DR E2-2 : Actions et ressources liées à la pollution	NON
	DR E2-3 : Objectifs liés à la pollution	NON
	DR E2-4 : Pollution de l'air, de l'eau et du sol	NON
	DR E2-5 : Substances préoccupantes et substances très préoccupantes	NON
	DR E2-6 : Effets financiers prévus des impacts, risques et opportunités liés à la pollution	NON
ESRS E3 - Ressources marines et en eau	DR E3-1 : Politiques relatives à l'eau et aux ressources marines	NON
	DR E3-2 : Actions et ressources liées à l'eau et aux ressources marines	NON
	DR E3-3 : Objectifs relatifs à l'eau et aux ressources marines	NON
	DR E3-4 : Consommation d'eau	NON
	DR E3-5 : Effets financiers prévus des impacts, risques et opportunités liés à l'eau et aux ressources marines	NON
ESRS E4 - Biodiversité et écosystèmes	DR E4-1 : Plan de transition et prise en compte de la biodiversité et des écosystèmes dans la stratégie et le business model	NON
	DR E4-2 : Politiques relatives à la biodiversité et aux écosystèmes	NON
	DR E4-3 : Actions et ressources liées à la biodiversité et aux écosystèmes	NON
	DR E4-4 : Objectifs relatifs à la biodiversité et aux écosystèmes	NON
	DR E4-5 : Mesures d'impact relatives à la biodiversité et aux écosystèmes	NON
	DR E4-6 : Effets financiers anticipés des risques et opportunités liés à la biodiversité et aux écosystèmes	NON
ESRS E5 - Utilisation des ressources et économie circulaire	DR E5-1 : Politiques relatives à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire	OUI
	DR E5-2 : Actions et ressources liées à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire	OUI
	DR E5-3 : Objectifs liés à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire	OUI
	DR E5-4 : Entrées de ressources	OUI
	DR E5-5 : Sorties de ressources	OUI
	DR E5-6 : Effets financiers attendus de l'utilisation des ressources et impacts, risques et opportunités liés à l'économie circulaire	NON

		Publication
Informations sociales		
ESRS S1 - Main d'œuvre de l'entreprise	DR S1-1 : Politiques relatives à la main-d'œuvre de l'entreprise	OUI
	DR S1-2 : Processus d'engagement avec les travailleurs et les représentants des travailleurs au sujet des impacts	OUI
	DR S1-3 : Processus pour remédier aux impacts négatifs et canaux permettant aux travailleurs de l'entreprise de faire part de leurs préoccupations	OUI
	DR S1-4 : Prendre des mesures en cas d'impacts matériels sur ses propres effectifs, approches visant à atténuer les risques importants et à saisir les opportunités matérielles liées à son propre personnel, ainsi que l'efficacité de ces actions.	OUI
	DR S1-5 : Objectifs liés à la gestion des impacts négatifs importants, à l'amélioration des impacts positifs et à la gestion des risques et des opportunités	OUI
	DR S1-6 : Caractéristiques des salariés de l'entreprise	OUI
	DR S1-7 : Caractéristiques des travailleurs non-salariés de l'entreprise	NON
	DR S1-8 : Couverture des négociations collectives et dialogue social	OUI
	DR S1-9 : Mesure de la diversité	OUI
	DR S1-10 : Salaires adéquats	OUI
	DR S1-11 : Protection sociale	NON
	DR S1-12 : Personnes handicapées	NON
	DR S1-13 : Mesures relatives à la formation et au développement des compétences	OUI
	DR S1-14 : Indicateurs de santé et de sécurité	OUI
	DR S1-15 : Mesures relatives à l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée	NON
	DR S1-16 : Paramètres de rémunération (écart de rémunération et rémunération totale)	OUI
	DR S1-17 : Incidents, plaintes et impacts graves sur les droits de l'homme	OUI
ESRS S2 - Employés de la chaîne de valeur	DR S2-1 : Politiques relatives aux travailleurs de la chaîne de valeur	OUI
	DR S2-2 : Processus d'engagement avec les travailleurs de la chaîne de valeur au sujet des impacts	OUI
	DR S2-3 : Processus pour remédier aux impacts négatifs et canaux permettant aux travailleurs de la chaîne de valeur de faire part de leurs préoccupations	OUI
	DR S2-4 : Mesures à prendre en cas d'impacts matériels sur les travailleurs de la chaîne de valeur sur les travailleurs de la chaîne de valeur, et approches pour gérer les risques matériels et saisir des opportunités matérielles liées aux travailleurs de la chaîne de valeur, ainsi que l'efficacité de ces actions.	OUI
	DR S2-5 : Objectifs liés à la gestion des impacts négatifs, à l'amélioration des impacts positifs et à la gestion des risques et des opportunités	OUI
ESRS S3 - Communautés concernées.	DR S3-1 : Politiques relatives aux communautés affectées	NON
	DR S3-2 : Processus d'engagement avec les communautés affectées au sujet des impacts	NON
	DR S3-3 : Processus pour remédier aux impacts négatifs et canaux permettant aux communautés affectées de faire part de leurs préoccupations	NON
	DR S3-4 : Mesures à prendre en cas d'impacts matériels sur les communautés affectées, approches de la gestion des risques importants et de la recherche d'opportunités importantes liées aux communautés affectées, et efficacité des mesures prises.	NON
	DR S3-5 : Objectifs liés à la gestion des impacts négatifs importants, à l'amélioration des impacts positifs et à la gestion des risques et des opportunités	NON
ESRS S4 - Consommateurs et utilisations	DR S4-1 : Politiques relatives aux consommateurs et aux utilisateurs finaux	OUI

	DR S4-2 : Processus d'engagement avec les consommateurs et les utilisateurs finaux concernant les impacts	OUI
	DR S4-3 : Processus pour remédier aux impacts négatifs et les canaux permettant aux consommateurs et aux utilisateurs finaux de faire part de leurs préoccupations.	OUI
	DR S4-4 : Mesures à prendre en cas d'impacts matériels sur les consommateurs et utilisateurs finaux, et approches de la gestion des risques matériels et de la recherche d'opportunités matérielles liées aux consommateurs et aux utilisateurs finaux, ainsi que l'efficacité de ces actions	OUI
	DR S4-5 : Objectifs liés à la gestion des impacts négatifs importants, à l'amélioration des impacts positifs et à la gestion des risques et opportunités	OUI

		Publication
Informations de gouvernance		
ESRS G1 - Conduite commerciale	DR G1-1 : Culture d'entreprise et politiques de conduite des affaires et de culture d'entreprise	NON
	DR G1-2 : Gestion des relations avec les fournisseurs	OUI
	DR G1-3 : Prévention et détection de la corruption et des pots-de-vin	NON
	DR G1-4 : Incidents confirmés de corruption ou de pots-de-vin	NON
	DR G1-5 : Influence politique et activités de lobbying	NON
	DR G1-6 : Pratiques de paiement	OUI

1.5.2 Note méthodologique [ESRS2.BP-1, BP-2, GOV-4]

Le groupe BIGBEN publie pour la première année ses informations en matière de durabilité conformément à la directive européenne 2022/2464/UE du 14 décembre 2022 « CSRD » (Corporate Sustainability Reporting Directive), transposée en droit français à la suite de la publication de l'ordonnance 2023-1142 du 6 décembre 2023, et applicable à BIGBEN SA et ses filiales en France et à l'étranger.

Cette Directive remplace la précédente Non-Financial Reporting Directive (NFRD), pour laquelle le groupe publiait les années précédentes une Déclaration de Performance Extra-Financière (DPEF). L'analyse des risques présentée précédemment dans la DPEF a été remplacée par une analyse de double matérialité, portant d'une part sur les impacts du groupe BIGBEN sur les personnes et l'environnement, et d'autre part sur les risques et opportunités financiers liés à chaque thème de la durabilité.

Le groupe applique en première année les mesures de progressivité réglementaires. Il peut publier par ailleurs de façon volontaire certaines informations complémentaires aux informations obligatoires exigées par les ESRS, lorsqu'elles répondent à des enjeux de durabilité matériels pour l'entreprise ou à des attentes de parties prenantes.

1.5.2.1 Période et calendrier de reporting

Les informations collectées couvrent la période du 1er avril de l'année N-1 au 31 mars de l'année N, à l'exception des informations relatives à la formation et aux entretiens de performance ainsi que des bilans carbone de certains transporteurs qui sont collectées sur la période du 1er janvier N-1 au 31 décembre N-1. Le 1er trimestre janvier-mars étant ainsi considéré identique à celui de l'année précédente pour les émissions transporteurs. La remontée de ces informations s'effectue à une fréquence annuelle à l'exception des informations relatives aux rémunérations et aux charges sociales qui sont remontées à une fréquence mensuelle.

Le reporting RSE suit le calendrier suivant :

Période	Activité
Début mars N	Instructions envoyées aux entités contributrices un mois avant la clôture annuelle (fichier Excel de reporting, instructions, etc.)
Au cours du mois d'avril N	Remontée des informations qualitatives et quantitatives
Fin avril N	Consolidation des informations et rédaction du projet de rapport RSE
Fin mai N	Conseil d'administration approuvant les résultats

1.5.2.2 Périmètre

Le périmètre du rapport de durabilité de BIGBEN SA et ses filiales correspond à celui des états financiers consolidés IFRS. La liste des entités est présentée en annexe des comptes consolidés. Les mentions « Groupe » ou « BIGBEN » du rapport de durabilité font référence à BIGBEN SA et ses filiales, en France et à l'étranger.

1.5.2.3 Choix des indicateurs

Le choix des indicateurs s'effectue au regard :

- des impacts sociaux, environnementaux et sociétaux de l'activité des sociétés du Groupe,
- des risques associés aux enjeux des métiers exercés,
- de la mise en œuvre opérationnelle du suivi de la performance RSE du Groupe basée sur une sélection d'indicateurs fédérateurs.

1.5.2.4 Couverture de la chaîne de valeur

Les points de données (DP) ont été définis à partir d'une analyse de double matérialité, qui intègre l'examen des impacts, risques et opportunités (IRO) tout au long de la chaîne de valeur du Groupe Bigben — de l'extraction des matières premières jusqu'à la fin de vie des produits. Cette analyse couvre l'ensemble des périmètres de la chaîne de valeur, en amont comme en aval, et permet d'identifier et de prioriser les enjeux clés. Lorsqu'exigé par les normes et lorsque les données sont disponibles, le Groupe publie les informations relatives à cette chaîne de valeur. Sur la base des résultats de cette analyse, Bigben déploie des politiques et des plans d'action pour répondre aux enjeux identifiés, en lien avec ses différentes parties prenantes.

1.5.2.5 Principales estimations et incertitudes relatives aux indicateurs

Certains indicateurs peuvent présenter des limites méthodologiques du fait de l'absence d'harmonisation des définitions et législations nationales/internationales ou autres explications. Dans certains cas, des indicateurs peuvent être calculés en intégrant des données estimées ou faire l'objet de simplifications méthodologiques.

Les principales estimations concernent :

- [ESRS-E1-6] Émissions brutes de gaz à effet de serre (GES) de périmètres 1, 2, 3 et émissions totales de GES - Scope 3

Certaines données relatives au Scope 3 sont estimées ou extrapolées. Les émissions de gaz à effet de serre (GES) sont estimées avec une marge d'erreur, liée aux incertitudes des facteurs d'émissions et de certaines données d'activité non exhaustives, nécessitant des extrapolations. Cela concerne notamment les émissions indirectes (par exemple sur des postes comme les achats de biens et de services, les immobilisations, les franchises ou encore les déplacements domicile-travail). Les détails spécifiques de ces informations sont disponibles dans la note méthodologique E1-6.

1.5.2.6 Option permettant d'omettre une information particulière.

Le Groupe Bigben fait usage de l'option qui lui permet d'omettre certaines informations relatives à la propriété intellectuelle, au savoir-faire ou aux résultats d'innovations.

1.5.2.7 Rôles et responsabilités

Les informations sont collectées de manière centrale ou auprès de chaque entité incluse dans le périmètre de reporting RSE à partir des sources suivantes : extractions du système de gestion de la paie, fichiers de suivi sous Excel, factures, etc.

Les informations quantitatives reportées par les filiales sont collectées par les responsables financiers des filiales sur la base d'un fichier Excel de reporting élaboré par la Direction RSE de BIGBEN INTERACTIVE et de NACON. Au sein des filiales, les responsables financiers collectent les informations auprès des interlocuteurs responsables des thématiques concernées.

Les informations qualitatives sont, quant à elles, collectées de manière centralisée par la Direction de Bigben Interactive et de Nacon.

Les informations sont contrôlées et validées par la Direction RSE du Groupe.

1.5.2.8 Contrôles externes

L'Organisme Tiers Indépendant (OTI) du Groupe BIGBEN pour l'exercice 2024/25 est le cabinet Fiduciaire Métropole Audit (FMA) représentée par Monsieur François CREQUY.

Ce cabinet assume la mission d'audit définie par les articles L.225-102-1 et R.225-105-2 du Code de commerce, qui consiste à vérifier la conformité et la sincérité du rapport de durabilité.

1.5.2.9 Limitation de périmètre et précisions méthodologiques

1.5.2.9.1 Limitations de périmètre

Information	Périmètre
Indicateurs environnementaux	
Déchets de papier/carton consommés et recyclés	Les déchets de papier et carton recyclés sont limités au périmètre de l'entrepôt logistique de Lauwin-Planque (unique véritable entrepôt du groupe, les autres filiales n'étant que des bureaux), ainsi qu'aux quelques filiales du groupe (notamment les filiales allemande, italienne et de Hong Kong) recyclant leurs cartons/papiers de manière habituelle.
Tous indicateurs environnementaux	Toutes les sociétés du groupe font partie du périmètre de ce rapport

Information	Périmètre
Indicateurs sociaux	
Tous indicateurs sociaux	Toutes les sociétés du groupe font partie du périmètre de ce rapport

1.5.2.9.2 Précisions méthodologiques

Concernant les données sociales :

Information	Description
Effectif fin de période et répartition par : - Sexe - Age - Zone géographique	Nombre d'employés inscrits au registre de la paie au 31 mars de l'année N en contrats à durée indéterminée et à durée déterminée. Sont inclus les employés en congé parental, congé maternité ou congé pour longue maladie, et les alternants (contrats d'apprentissage et contrats professionnels). Sont exclus les mandataires sociaux non-salariés, les stagiaires, les intérim, les employés partis en pré-retraite et les employés en congé sabbatique. Les tranches d'âge définies sont les suivantes : ≤ 25 , 26-35, 36-45, 46-55, ≥ 56 . Il a été pris comme convention de considérer comme « seniors » les salariés > 45 ans. Les rares employés français disposant de deux contrats de travail pour deux entités françaises distinctes du groupe ont été considérés chacun comme 2 effectifs dans le respect de la loi française. Les zones géographiques définies sont les suivantes : France, Reste de l'Europe, Asie, Autres.
Embauches externes	Nombre d'employés recrutés en CDI et CDD, Apprentis/Alternants, Interims, entre le 1er avril de l'année N-1 et le 31 mars de l'année N. Les renouvellements de CDD ainsi que les transformations de contrats ne sont pas associés à de nouvelles embauches.
Départs	Nombre d'employés en CDI et CDD, Apprentis/Alternants, Interims, ayant quitté l'entreprise entre le 1er avril de l'année N-1 et le 31 mars de l'année N à l'initiative de l'entreprise (raison économique, faute grave, rupture conventionnelle, rupture période d'essai CDD/CDI, fin de CDD) et à l'initiative du salarié (démission)
Rotation des effectifs	Nombre de départs volontaires divisé par effectif à la clôture. Les départs volontaires incluant les fins de contrats de CDDs, on peut considérer que les vrais taux de rotation des effectifs sont moindres Le ratio « Rotation des effectifs par genre » est décomposé entre hommes et femmes.
Absentéisme total et ventilation : - Congés maladie - Accidents du travail et de trajet - Congés sans solde	Nombre de jours d'absence pour les différentes catégories, calculé en jours ouvrés entre le 1er avril de l'année N-1 et le 31 mars de l'année N. L'indicateur « taux d'absentéisme » se calcule en divisant le nombre de jours total d'absence mentionné ci-dessus par l'effectif en fin de période et par un nombre de jours ouvrés de 235 jours.
Rémunérations de l'exercice	Le montant des rémunérations correspond à la masse salariale brute en comptes consolidés relatives des effectifs. Elle inclut les catégories suivantes : rémunération brute, congés payés, indemnités, avantages divers, prime intéressement et participation L'indicateur « rémunération moyenne par salarié » se calcule en divisant le montant des rémunérations mentionné ci-dessus par l'effectif en fin de période.
Taux de fréquence d'accidents du travail	Le Taux de fréquence d'accidents du travail se calcule avec la formule : $(\text{Nombre total d'accident de travail} / \text{nombre d'heures travaillées}) * 1\,000\,000$
Taux de gravité des accidents du travail	Le Taux de gravité des accidents du travail se calcule avec la formule : $(\text{Nombre de jours d'arrêt dû à des accidents de travail} / \text{Nombre d'heures travaillées}) * 1\,000$
Charges sociales	Le montant des charges sociales correspond aux cotisations patronales (sécurité sociale, pôle emploi, retraite, prévoyance, mutuelle, médecine du travail, frais du comité d'entreprise, formation continue, participation titres restaurant, effort construction, taxe apprentissage).
Accidents du travail avec arrêt	Nombre d'accidents du travail reconnu comme tel par les autorités ayant eu lieu entre le 1er avril de l'année N-1 et le 31 mars de l'année N et ayant entraîné un arrêt de travail.
Accidents du travail sans arrêt	Nombre d'accidents du travail reconnu comme tel par les autorités ayant eu lieu entre le 1er avril de l'année N-1 et le 31 mars de l'année N n'ayant pas entraîné un arrêt de travail.
Accidents de trajet	Nombre d'accidents de trajet reconnu comme tel par les autorités ayant entraîné ou non un arrêt de travail entre le 1er avril de l'année N-1 et le 31 mars de l'année N.
Pourcentage de la masse salariale consacrée à la formation	Dépenses de formation Année calendaire N-1/ masse salariale N-1

Dépense de formation	Montant en euros des dépenses associées aux efforts de formation. Les dépenses prises en compte incluent le coût des prestations facturées par des prestataires externes dans le cadre de formations délivrées aux employés de BIGBEN INTERACTIVE, concernant calendaire l'année N – 1 ainsi que les frais de déplacement (transport, hébergement, repas) associés à des formations suivies ainsi que les coûts salariaux chargés. Les dépenses de formation au titre de l'année N sont les dépenses réalisées par l'ensemble des collaborateurs présents au 31 Mars de l'année N. Les dépenses des collaborateurs ayant quitté l'entreprise ne sont pas prises en considération.
Salariés formés	Nombre de participants (CDI et CDD) aux sessions de formation faisant l'objet d'une convention au cours de l'année calendaire N - 1 pour les sociétés françaises et année fiscale pour les autres sociétés. Les données sont issues des conventions signées avec les prestataires en charge de la formation. Un participant est comptabilisé autant de fois qu'il aura suivi de formations. Les salariés formés au titre de l'année N sont les collaborateurs présents au 31 Mars de l'année N. Les collaborateurs ayant quitté l'entreprise ne sont pas comptabilisés. L'indicateur « % de l'effectif moyen ayant été formé » se calcule en divisant le nombre total de salariés formés mentionné ci-dessus par l'effectif en fin de période.
Heures de formation	Nombre d'heures de formation faisant l'objet d'une convention suivies par les employés (CDI et CDD) au cours de l'année calendaire N -1 pour les sociétés françaises et année fiscale pour les autres sociétés. Les données sont issues des conventions signées avec les prestataires en charge de la formation. Seules les actions de formation réalisées en présentiel par un formateur interne ou externe sont considérées. Les heures de formation comptabilisées au titre de l'année N sont les heures réalisées par les salariés inscrits dans les effectifs au 31 Mars de l'année N. Les heures de formations suivies par les collaborateurs ayant quitté l'entreprise ne sont pas prises en compte. L'indicateur « Nombre d'heures de formation moyen par salarié » se calcule en divisant le nombre total d'heures de formation mentionné ci-dessus par l'effectif en fin de période.
Nombre d'heures de formation moyen par salarié	Le Nombre d'heures de formation moyen par salarié se calcule avec la formule : Nombre total d'heures de formation / effectif total au 31 mars N
Nombre de formations moyen par salarié	Le Nombre de formations moyen par salarié se calcule avec la formule : Nombre de formations / effectif total au 31 mars N
Pourcentage de l'effectif ayant bénéficié d'un entretien d'évaluation annuel	Salariés ayant bénéficié d'un entretien d'évaluation annuel : Pour les filiales françaises : au cours de l'année calendaire N - 1 Pour les autres filiales : entre le 1er avril de l'année N-1 et le 31 mars de l'année N / effectif fin de période entre le 1er avril de l'année N-1 et le 31 mars de l'année N L'entretien d'évaluation annuel est formalisé par le biais du document intitulé « entretien de progrès »:-
Part des femmes à des fonctions de « Manager »	Le pourcentage de femmes à des fonctions de « Manager » se calcule en prenant en compte le prorata des femmes répertoriées en tant que « Top Manager » et « Manager » par rapport à la population totale de « Top Managers » et « Managers ». Les Top Managers se définissant comme les membres du Comité de Direction du Groupe incluant les directeurs des filiales. Un manager se définissant comme une personne ayant des responsabilités importantes dans l'entreprise et étant responsable hiérarchiquement d'au moins une personne (incluant également les stagiaires non pris en compte dans les effectifs)

Concernant les données environnementales

Information	Description
Consommation d'eau	Consommation d'eau en m ³ entre le 1er avril de l'année N-1 et le 31 mars de l'année N. Les données sont issues des factures du fournisseur d'eau ou de relevés de compteur.
Achats de papier	Achats de papier et carton mesurés en kg entre le 1er avril de l'année N-1 et le 31 mars de l'année N. Par convention, le Groupe considère que les achats de papier de l'exercice sont consommés sur l'exercice. A noter que l'activité de l'entrepôt logistique consiste à déballer les produits envoyés par les fournisseurs, les stocker puis les réemballer dans le format souhaité par le client final. Sont donc exclus de ce critère RSE les cartons d'emballage envoyés par les fournisseurs. Néanmoins, ces déchets de cartons étant recyclés, ils se retrouvent en majorité dans le critère sous-mentionné. Les achats de papier des entités commerciales ne représentant généralement que la consommation des photocopieurs, du fait de leur niveau non significatif, il a été décidé de ne plus répertorier les consommations de papier des petites filiales de distribution ou de studios de développement à compter de l'exercice fiscal 2021/22.
Déchets de papier et carton collectés	Déchets de papier et carton mesurée kg entre le 1er avril de l'année N-1 et le 31 mars de l'année N. Les données sont issues des prestataires en charge de la collecte des papiers et cartons. Du fait de leur niveau non significatif, il a été décidé de ne plus répertorier les déchets de papier des petites filiales de distribution ou de studios de développement à compter de l'exercice fiscal 2021/22.
Consommation d'électricité en interne	Consommation d'électricité en kWh entre le 1er avril de l'année N-1 et le 31 mars de l'année N. Les données sont issues des factures du fournisseur d'électricité ou de relevés de compteur.
Consommation d'électricité des serveurs hébergés en externe	La consommation d'électricité liée aux datacenters externes se calcule avec la formule : Nombre de serveurs hébergés par des prestataires extérieurs * Temps de mise en marche annuel * Puissance moyenne d'un serveur (environ 0,170kwh selon source ADEME)
Consommation de gaz naturel	Consommation de gaz naturel en m ³ entre le 1er avril de l'année N-1 et le 31 mars de l'année N. Les données sont issues des factures du fournisseur de gaz naturel ou de relevés de compteur.
Emissions de CO ₂ scopes 1 et 2 et 3	Le calcul des émissions de CO ₂ a été réalisé en utilisant le logiciel Toovalu, conforme avec la méthode du bilan carbone de l'ADEME et l'ABC.
Indicateurs de taxinomie verte	Ces indicateurs sont imposés par une nouvelle directive européenne (Règlement Taxinomie) qui favorise des activités économiques durables sur le plan environnemental. Une activité économique est durable sur le plan environnemental si elle respecte les critères suivants : 1/ elle contribue à au moins 1 des 6 objectifs environnementaux 2/ elle ne cause de préjudice à aucun des 6 objectifs environnementaux 3/ elle est exercée dans le respect des garanties sociales minimales (conventions OIT) Les 6 objectifs environnementaux sont : 1/ Atténuation du changement climatique 2/ Adaptation au changement climatique 3/ Protection et utilisation durable de l'eau et des ressources marines 4/ Transition vers une économie circulaire, gestion et recyclage des déchets 5/ Maîtrise de la pollution 6/ Protection des écosystèmes

Limites méthodologiques des indicateurs

Les indicateurs peuvent présenter des limites méthodologiques du fait :

- de l'absence d'harmonisation des définitions et législations nationales/internationales ;
- de la représentativité des mesures ;
- des modalités pratiques de collecte et de saisie des informations.

1.5.2.10 Déclaration sur la vigilance raisonnable

En s'appuyant sur l'analyse de double matérialité et le concept de matérialité d'impact, et en conformité avec la directive CSRD, Le groupe BIGBEN a mené une évaluation des risques liés à son devoir de vigilance. Ainsi, BIGBEN considère que les impacts mis en évidence au cours de cette analyse reflètent ses principaux risques en matière de vigilance. BIGBEN a mis en place des dispositifs de maîtrise de ces impacts, tant dans ses propres activités que dans celles de ses fournisseurs.

Eléments de vigilance raisonnable	Sections dans le rapport de durabilité
Intégrer la vigilance raisonnable dans la gouvernance, la stratégie et le modèle économique	6.1.1, 6.1.4
Collaborer avec les parties prenantes intéressées concernées à toutes les étapes de la diligence raisonnable	6.1.2
Identifier et évaluer les incidences négatives	6.1.3
Prendre des mesures pour remédier à ces incidences négatives	6.2, 6.3, 6.4
Suivre l'efficacité de ces efforts et communiquer	6.2, 6.3, 6.4

❖ Vigilance raisonnable à l'égard des fournisseurs

Le Groupe a recours à la sous-traitance dans le cadre de la production de tous ses produits.

Le groupe BIGBEN a souhaité associer ses partenaires à une démarche de progrès commune, afin d'identifier les points faibles de la chaîne de production et les évolutions souhaitables en matière de protection de l'environnement, des Droits de l'Homme et des conditions de travail.

BIGBEN a ainsi mis en place une charte d'achats responsables qui engage les partenaires du groupe à mettre en place des actions visant à promouvoir une plus grande responsabilité sociale et environnementale.

A travers cette Charte, les usines signataires se sont engagées à dresser chaque année un bilan des actions de progrès qu'elle aura entreprises.

Cette charte d'achat fournisseur a été signée par 100% des usines partenaires du groupe.

Par ailleurs, les entités Bigben Hong Kong et Nacon Hong Kong mène en Asie des audits de toutes les usines partenaires afin de s'assurer qu'elles respectent leur responsabilité sociétale. Depuis le 1er avril 2017, l'audit social a été rajouté à l'audit qualité appuyé par un formulaire d'audit social.

Les usines font également l'objet de certifications externes sociales et environnementales, dont le détail est présenté en section 6.3.2.4

1.6 RAPPORT D'UN DE NOS COMMISSAIRES AUX COMPTES

A l'Assemblée générale de la société BIGBEN INTERACTIVE S.A.,

Le présent rapport est émis en notre qualité de Commissaire aux comptes de BIGBEN INTERACTIVE. Il porte sur les informations en matière de durabilité et les informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852, relatives à l'exercice clos le 31 mars 2025 incluses dans la section 6 « Rapport de durabilité » du document d'enregistrement universel (ci-après « État de durabilité »).

En application de l'article L. 233-28-4 du code de commerce, BIGBEN INTERACTIVE est tenue d'inclure les informations précitées au sein d'une section distincte du rapport sur la gestion du groupe. Ces informations ont été établies dans un contexte de première application des articles précités caractérisé par des incertitudes sur l'interprétation des textes, le recours à des estimations significatives, l'absence de pratiques et de cadre établis notamment pour l'analyse de double matérialité ainsi que par un dispositif de contrôle interne évolutif. Elles permettent de comprendre les impacts de l'activité du groupe sur les enjeux de durabilité, ainsi que la manière dont ces enjeux influent sur l'évolution des affaires du groupe de ses résultats et de sa situation. Les enjeux de durabilité comprennent les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernement d'entreprise.

En application du II de l'article L. 821-54 du code précité, notre mission consiste à mettre en œuvre les travaux nécessaires à l'émission d'un avis, exprimant une assurance limitée, portant sur :

- la conformité aux normes d'information en matière de durabilité adoptées en vertu de l'article 29 ter de la directive (UE) 2013/34 du Parlement européen et du Conseil du 14 décembre 2022 (ci-après ESRS pour European Sustainability Reporting Standards) du processus mis en œuvre par BIGBEN INTERACTIVE pour déterminer les informations publiées, et le respect de l'obligation de consultation du comité social et économique prévue au sixième alinéa de l'article L. 2312-17 du code du travail ;
- la conformité des informations en matière de durabilité incluses dans l'État de durabilité avec les exigences de l'article L. 233-28-4 du code de commerce, y compris avec les ESRS ; et
- le respect des exigences de publication des informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852.

L'exercice de cette mission est réalisé en conformité avec les règles déontologiques, y compris d'indépendance, et les règles de qualité prescrites par le code de commerce.

Il est également régi par les lignes directrices de la Haute Autorité de l'Audit « Mission de certification des informations en matière de durabilité et de contrôle des exigences de publication des informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 ».

Dans les trois parties distinctes du rapport qui suivent, nous présentons, pour chacun des axes de notre mission, la nature des vérifications que nous avons opérées et les conclusions que nous en avons tirées.

A l'appui de ces conclusions, les éléments qui ont fait l'objet, de notre part, d'une attention particulière et les diligences que nous avons mises en œuvre au titre de ces éléments. Nous attirons votre attention sur le fait que nous n'exprimons pas de conclusion sur ces éléments pris isolément et qu'il convient de considérer que les diligences explicitées s'inscrivent dans le contexte global de la formation des conclusions émises sur chacun des trois axes de notre mission.

Enfin, lorsqu'il nous semble nécessaire d'attirer votre attention sur une ou plusieurs informations en matière de durabilité fournies par BIGBEN INTERACTIVE dans le rapport sur la gestion du groupe, nous formulons un paragraphe d'observations.

Limite de notre mission

Notre mission ayant pour objectif d'exprimer une assurance limitée, la nature (choix des techniques de contrôle) des travaux, leur étendue (amplitude), et leur durée, sont moindres que ceux nécessaires à l'obtention d'une assurance raisonnable.

En outre, cette mission ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de BIGBEN INTERACTIVE, notamment à porter une appréciation, qui dépasserait la conformité aux prescriptions d'information des ESRS sur la pertinence des choix opérés par BIGBEN INTERACTIVE en termes de plans d'action, de cibles, de politiques, d'analyses de scénarios et de plans de transition.

Elle permet cependant d'exprimer des conclusions concernant le processus de détermination des informations en matière de durabilité publiées, les informations elles-mêmes, et les informations publiées en application de l'article 8 du règlement (UE) 2020/852, quant à l'absence d'identification ou, au contraire, l'identification, d'erreurs, omissions ou incohérences d'une importance telle qu'elles seraient susceptibles d'influencer les décisions que pourraient prendre les lecteurs des informations objet de nos vérifications.

Notre mission ne porte pas sur les éventuelles données comparatives.

Conformité aux ESRS du processus mis en œuvre par BIGBEN INTERACTIVE pour déterminer les informations publiées, et respect de l'obligation de consultation du comité social et économique prévue au sixième alinéa de l'article L. 2312-17 du code du travail

Nature des vérifications opérées

Nos travaux ont consisté à vérifier que :

- le processus défini et mis en œuvre par BIGBEN INTERACTIVE lui a permis, conformément aux ESRS, d'identifier et d'évaluer ses impacts, risques et opportunités liés aux enjeux de durabilité, et d'identifier ceux de ces impacts, risques et opportunités matériels qui ont conduit à la publication des informations en matière de durabilité dans l'État de durabilité ; et
- les informations fournies sur ce processus sont également conformes aux ESRS.

En outre, nous avons contrôlé le respect de l'obligation de consultation du comité social et économique.

Conclusion des vérifications opérées

Sur la base des vérifications que nous avons opérées, nous n'avons pas relevé d'erreurs, omissions ou incohérences importantes concernant la conformité du processus mis en œuvre par BIGBEN INTERACTIVE avec les ESRS.

Concernant la consultation du Comité social et économique, prévue au sixième alinéa de l'article L. 2312-17 du Code du travail, nous vous informons qu'à la date du présent rapport, celle-ci n'a pas encore eu lieu.

Éléments qui ont fait l'objet d'une attention particulière

Nous vous présentons ci-après les éléments ayant fait l'objet d'une attention particulière de notre part concernant la conformité aux ESRS du processus mis en œuvre par BIGBEN INTERACTIVE pour déterminer les informations publiées.

- *Concernant l'identification des parties prenantes*

Les informations relatives à l'identification des parties prenantes sont mentionnées dans la section 6.1.2 « Dialogue avec les parties prenantes » de l'État de durabilité.

Nous avons pris connaissance de l'analyse réalisée par BIGBEN INTERACTIVE pour identifier :

- les parties prenantes qui peuvent affecter les entités du périmètre des informations ou peuvent être affectées par elles, par leurs activités et relations d'affaires directes ou indirectes dans la chaîne de valeur ;
- les principaux utilisateurs des états de durabilité (y compris les principaux utilisateurs des états financiers).

Nous nous sommes entretenus avec la direction et les personnes que nous avons jugé appropriées et avons inspecté la documentation disponible. Nos diligences ont notamment consisté à :

- apprécier la cohérence des principales parties prenantes identifiées par BIGBEN INTERACTIVE avec la nature de ses activités et son implantation géographique, en tenant compte de ses relations d'affaires et de sa chaîne de valeur ;
- exercer notre esprit critique pour apprécier le caractère représentatif des parties prenantes identifiées par BIGBEN INTERACTIVE ;
- apprécier le caractère approprié de la description donnée dans la section 6.1.2. « Dialogue avec les parties prenantes » de l'État de durabilité, notamment en ce qui concerne les modalités de collecte des intérêts et des points de vue des parties prenantes mises en place par BIGBEN INTERACTIVE ainsi que les engagements pris par BIGBEN INTERACTIVE auprès de ces parties prenantes dans le cadre de sa stratégie RSE ;

- *Concernant l'identification des impacts, risques et opportunités (« IRO »)*

Les informations relatives à l'identification des impacts, risques et opportunités sont mentionnées dans la section 6.1.3 « Analyse de la double matérialité » de l'État de durabilité.

Nous avons pris connaissance du processus mis en œuvre par BIGBEN INTERACTIVE concernant l'identification des impacts (négatifs ou positifs), risques et opportunités (« IRO »), réels ou potentiels, en lien avec les enjeux de durabilité mentionnés dans le paragraphe AR 16 des « Exigences d'application » de la norme ESRS 1 et le cas échéant, ceux qui sont spécifiques à BIGBEN INTERACTIVE, tel que présenté dans la section précitée.

En particulier, nous avons apprécié la démarche mise en place par BIGBEN INTERACTIVE pour déterminer ses impacts et ses dépendances, qui peuvent être source de risques ou d'opportunités.

Nous avons également apprécié l'exhaustivité des activités comprises dans le périmètre retenu pour l'identification des IRO en tenant compte des entités du groupe.

Nous avons pris connaissance du tableau des IRO identifiés et présentés dans la section 6.1.3.2 « Résultats de l'analyse de double matérialité – Impacts, Risques et Opportunités matériels du groupe », incluant notamment la description de leur répartition dans les activités propres et la chaîne de valeur, et apprécié la cohérence de ce tableau avec notre connaissance de BIGBEN INTERACTIVE et les éléments présentés aux organes de gouvernance. Nous avons :

- apprécié la manière dont BIGBEN INTERACTIVE a considéré la liste des sujets de durabilité énumérés par la norme ESRS 1 (AR 16) dans son analyse ;
- apprécié la cohérence des impacts, risques et opportunités réels et potentiels identifiés par BIGBEN INTERACTIVE ;
- *Concernant l'évaluation de la matérialité d'impact et de la matérialité financière*

Les informations relatives à l'évaluation de la matérialité d'impact et de la matérialité financière sont mentionnées dans la section 6.1.3.1 « Description des procédures d'identification et d'évaluation des IRO matériels » de l'État de durabilité.

Nous avons pris connaissance, par entretien avec la direction et inspection de la documentation disponible, du processus d'évaluation de la matérialité d'impact et de la matérialité financière mis en œuvre par BIGBEN INTERACTIVE, et apprécié sa conformité au regard des critères définis par ESRS 1.

Nous avons notamment apprécié la façon dont BIGBEN INTERACTIVE a établi et appliqué les critères de matérialité de l'information définis par la norme ESRS 1, y compris relatifs à la fixation de seuils, pour déterminer les informations matérielles publiées :

- au titre des indicateurs relatifs aux IRO matériels identifiés conformément aux normes ESRS thématiques concernées ;
- au titre des informations spécifiques à BIGBEN INTERACTIVE.

Conformité des informations en matière de durabilité incluses dans l'État de durabilité avec les exigences de l'article L. 233-28-4 du Code de commerce, y compris avec les ESRS

Nature des vérifications opérées

Nos travaux ont consisté à vérifier que, conformément aux prescriptions légales et réglementaires, y compris aux ESRS :

- les renseignements fournis permettent de comprendre les modalités de préparation et de gouvernance des informations en matière de durabilité incluses dans l'État de durabilité, y compris les modalités de détermination des informations relatives à la chaîne de valeur et les exemptions de divulgation retenues ;
- la présentation de ces informations en garantit la lisibilité et la compréhensibilité ;
- le périmètre retenu par BIGBEN INTERACTIVE relativement à ces informations est approprié ; et
- sur la base d'une sélection, fondée sur notre analyse des risques de non-conformité des informations fournies et des attentes de leurs utilisateurs, que ces informations ne présentent pas d'erreurs, omissions, incohérences importantes, c'est-à-dire susceptibles d'influencer le jugement ou les décisions des utilisateurs de ces informations.

Conclusion des vérifications opérées

Sur la base des vérifications que nous avons opérées, nous n'avons pas relevé d'erreurs, omissions, incohérences importantes concernant la conformité des informations en matière de durabilité incluses dans l'État de durabilité, avec les exigences de l'article L. 233-28-4 du code de commerce, y compris avec les ESRS.

Observation

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les informations figurant dans la note 6.5.2 « Note méthodologique [ESRS 2 BP-1, BP-2, GOV-4] » de l'État de durabilité qui mentionne en particulier, dans le contexte de la première année d'application de la CSRD :

- les limitations relatives au périmètre de collecte des données en lien avec le délai d'intégration des entités du groupe ;
- les incertitudes relatives à certaines estimations qui pourront être affinées lorsque des informations plus pertinentes seront disponibles,
- les raisons pour lesquelles certains indicateurs, en particulier ceux prévus par les normes ESRS thématiques E1 Changement climatique, E2 Pollution, E4 Biodiversité et écosystèmes, E5 Économie circulaire, S1 Personnel de l'entreprise et G1 Conduite des affaires, ne sont pas ou partiellement publiés.

Éléments qui ont fait l'objet d'une attention particulière

Nous vous présentons ci-après les éléments ayant fait l'objet d'une attention particulière de notre part concernant la conformité des informations en matière de durabilité incluses dans l'État de durabilité, avec les exigences de l'article L. 233-28-4 du Code de commerce, y compris avec les ESRS.

- *Informations fournies en application de la norme environnementale ESRS E1*

Les informations publiées au titre du bilan d'émission de gaz à effet de serre sont mentionnées au paragraphe 6.2.1.3 «Emissions de GES et suivi de l'efficacité des actions mises en place [E1-2] [E1-6]» de l'État de durabilité.

En ce qui concerne les informations publiées au titre du bilan d'émission gaz à effet de serre, nos travaux ont consisté à :

- apprécier la cohérence du périmètre considéré pour l'évaluation du bilan d'émissions de gaz à effet de serre avec le périmètre des états financiers consolidés et la chaîne de valeur amont et aval ;
- apprécier le caractère approprié des facteurs d'émission utilisés et le calcul des conversions afférentes ainsi que les hypothèses de calcul et d'extrapolation, compte tenu de l'incertitude inhérente à l'état des connaissances scientifiques ou économiques et à la qualité des données externes utilisées ;
- prendre connaissance du processus d'établissement de l'inventaire des émissions de gaz à effet de serre utilisé par BIGBEN INTERACTIVE pour établir le bilan d'émissions de gaz à effet de serre et apprécier ses modalités d'application, sur une sélection de catégories d'émissions et notamment les scopes 1 et 2 « Consommations d'énergie et mix énergétique » et sur la catégorie « Intrants - biens et matières ; Intrants – services » du scope 3 ;
- concernant les émissions relatives au scope 3, nous avons :
 - apprécié le processus de collecte d'informations ;
- pour les données physiques (telles que la consommation d'énergie), nous avons rapproché, sur la base de sondages, les données sous-jacentes servant à l'élaboration du bilan d'émissions de gaz à effet de serre avec les pièces justificatives ;
- apprécier le processus de collecte et de traitement des données sous-jacentes à l'établissement du bilan de gaz à effet de serre ;
- vérifier l'exactitude arithmétique des calculs servant à établir ces informations.

- *Informations fournies en application de la norme sociale ESRS S1*

Les informations publiées au titre du personnel de l'entreprise (ESRS S1) figurent à la section 6.3.1 « ESRS S1 – Personnel de l'entreprise » de l'État de durabilité.

En ce qui concerne l'élaboration de ces données par BIGBEN INTERACTIVE, nos principales diligences sur ces informations ont consisté à :

- sur la base des entretiens menés avec la direction ou les personnes que nous avons jugé appropriées (service des ressources humaines) :
 - prendre connaissance du processus de collecte et de compilation pour le traitement des informations qualitatives et quantitatives visant à la publication des informations matérielles dans l'État de durabilité,
 - examiner la documentation sous-jacente disponible,
 - mettre en œuvre des procédures consistant à vérifier la correcte consolidation de ces données ;

- apprécier le caractère approprié de l'information et sa cohérence d'ensemble avec notre connaissance de BIGBEN INTERACTIVE.
- apprécier les méthodes et hypothèses utilisées par BIGBEN INTERACTIVE pour déterminer les informations publiées ;
- examiner, sur la base de sondage, les justificatifs avec les informations correspondantes.

Nous avons vérifié l'exactitude arithmétique des calculs servant à établir ces informations le cas échéant, après application de règles d'arrondis.

Respect des exigences de publication des informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852

Nature des vérifications opérées

Nos travaux ont consisté à vérifier le processus mis en œuvre par BIGBEN INTERACTIVE pour déterminer le caractère éligible et aligné des activités des entités comprises dans la consolidation.

Ils ont également consisté à vérifier les informations publiées en application de l'article 8 du règlement (UE) 2020/852, ce qui implique la vérification :

- de la conformité aux règles de présentation de ces informations qui en garantissent la lisibilité et la compréhensibilité ;
- sur la base d'une sélection, de l'absence d'erreurs, omissions, incohérences importantes dans les informations fournies, c'est-à-dire susceptibles d'influencer le jugement ou les décisions des utilisateurs de ces informations.

Conclusion des vérifications opérées

Sur la base des vérifications que nous avons opérées, nous n'avons pas relevé d'erreurs, omissions, incohérences importantes concernant le respect des exigences de l'article 8 du règlement (UE) 2020/852.

Éléments qui ont fait l'objet d'une attention particulière

Nous avons déterminé qu'il n'y avait pas de tels éléments à communiquer dans notre rapport.

Fait à Roubaix, le 04 juillet 2025

Le Commissaire aux comptes

FIDUCIAIRE METROPOLE AUDIT

François CREQUY

Associé